



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante deuxième session

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
III. Exécution du budget	65
A. Ressources financières	65
B. Évolution des dépenses mensuelles	66
C. Autres recettes et ajustements	66
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	67
IV. Analyse des écarts	67
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	73
Annexe	
Dépenses liées aux dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé	75



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats et qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion, et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	317 489,3	280 966,1	36 523,2	11,5
Personnel civil	189 934,4	152 929,9	37 004,5	19,5
Dépenses opérationnelles	572 110,7	556 380,2	15 730,5	2,7
Montant brut	1 079 534,4	990 276,2	89 258,2	8,3
Recettes provenant des contributions du personnel	20 255,7	18 593,6	1 662,1	8,2
Montant net	1 059 278,7	971 682,6	87 596,1	8,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 079 534,4	990 276,2	89 258,2	8,3

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes	Taux de vacance (pourcentage) ^b
			effectivement pourvus (moyenne)	
Observateurs militaires	750	750	627	16,4
Contingents	9 250	9 250	8 816	4,7
Police des Nations Unies	715	715	659	7,9
Personnel recruté sur le plan international	1 132	1 099	786	28,4
Personnel recruté sur le plan national	3 342	3 045	2 171	28,7
Volontaires des Nations Unies				
Personnel recruté sur le plan international	174	164	158	3,7
Personnel recruté sur le plan national	57	55	25	54,8

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés^a</i>	<i>Postes prévus (moyenne)</i>	<i>Postes effectivement pourvus (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Personnel temporaire^c				
Personnel recruté sur le plan international	7	7	23	(228,6)
Personnel recruté sur le plan national	3	3	3	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

^c Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget concernant le fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 20 mars 2006 (A/60/726), s'élevait à un montant brut de 1 081 659 300 dollars (montant net : 1 061 329 500 dollars). Il couvrait le déploiement de 750 observateurs militaires, 9 250 membres des contingents, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 136 agents recrutés sur le plan international, 3 345 agents recrutés sur le plan national et 231 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 91 de son rapport sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan daté du 31 mai 2006 (A/60/868), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 081 065 000 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2006/07.

2. Dans sa résolution 60/122 B, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Mission, un crédit d'un montant brut de 1 079 534 400 dollars (montant net : 1 059 278 700 dollars) pour l'exercice 2006/07. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

3. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 1590 (2005) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a décrit le rôle qu'elle devait jouer pour la période considérée dans ses résolutions 1663 (2006), 1709 (2006), 1714 (2006) et 1755 (2007).

4. Dans sa résolution 1706 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) serait élargi au Darfour afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour du 5 mai 2006 ainsi que l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena concernant le conflit au Darfour, et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la MUAS en utilisant les ressources existantes et supplémentaires des Nations Unies aux fins du passage à une opération des Nations Unies au Darfour. Dans la même résolution, le Conseil a autorisé le Secrétaire général à apporter l'appui à long terme dont il est fait état dans ses rapports du 28 juillet 2006 et du 28 août 2006 (voir S/2006/591 et Add.1).

5. Comme suite à l'approbation par le Gouvernement soudanais le 3 octobre 2006 d'une aide immédiate des Nations Unies à la MUAS, tel qu'énoncé au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général en date du 28 août 2006, la Mission a entrepris la mise en œuvre de la phase I – le module d'appui léger – en prélevant sur ses ressources approuvées pour l'exercice 2006/07.

6. Dans une déclaration publiée par le Président du Conseil de sécurité le 19 décembre 2006 (S/PRST/2006/55), celui-ci a souscrit aux conclusions de la consultation de haut niveau d'Addis-Abeba sur la situation au Darfour, tenue le 16 novembre 2006, et au communiqué publié à l'issue de la soixante-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 30 novembre 2006 à Abuja, et a appelé toutes les parties à favoriser le déploiement immédiat de modules d'appui léger et lourd des Nations Unies à la MUAS et d'une opération mixte au Darfour.

7. La deuxième phase – ou module d'appui renforcé – du soutien des Nations Unies à la MUAS a été mise au point à l'occasion d'une deuxième série de consultations tenues à Addis-Abeba entre les équipes de l'Union africaine et des Nations Unies les 20 et 21 janvier 2007 et est décrite en détail dans les paragraphes 35 à 41 de la section VI du rapport du Secrétaire général en date du 23 février 2007 (S/2007/104). Le Gouvernement soudanais a accepté pleinement le module d'appui renforcé à la MUAS en avril 2007, et le Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 17 avril 2007, adressée au Secrétaire général (S/2007/212), a souscrit à la mise en œuvre d'un module d'appui renforcé, tel que proposé par le Secrétaire général dans son rapport en date du 23 février 2007.

8. Dans sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a prescrit la mise en place d'une opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) et dans la même résolution a décidé que l'effectif autorisé de la MINUS serait ramené au niveau prévu par la résolution 1590 (2005) dès la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD.

9. L'annexe du présent rapport fournit des renseignements sur les dépenses de la Mission qui se montent à 87,8 millions de dollars pour l'appui aux activités de la MUAS, au titre des modules d'appui léger et lourd jusqu'au 30 juin 2007, inclusivement.

10. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à la réconciliation nationale, à une paix et à une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.

11. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de la période considérée, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, à savoir les composantes processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion, et appui.

12. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2006/07, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

Composante 1 : processus de paix

Réalisation escomptée 1.1 : Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut final du Sud-Soudan est réglée de manière pacifique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Promulgation de la loi électorale adoptée par le Parlement national et création de la Commission électorale nationale par décret présidentiel

La loi électorale n'a pas été promulguée en raison de la décision du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan de tenir des consultations approfondies sur le projet de loi avec les parties prenantes nationales. La Commission nationale de révision constitutionnelle, qui est chargée d'élaborer le projet de loi, a tenu des consultations avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les partis politiques ainsi que les organisations et représentants de la société civile au cours de la période considérée afin de parvenir à un large consensus sur les dispositions de la loi. Il semblerait que le projet de loi électorale sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée nationale.

1.1.2 Organisation du recensement national de la population par le Conseil pour le recensement conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire

Le recensement, initialement prévu pour la première moitié de 2007 n'a pu avoir lieu en raison de l'insuffisance de crédits et faute de capacités techniques. Un recensement pilote a été effectué en avril 2007, et le Conseil pour le recensement de la population devait procéder au recensement national du 2 au 6 février 2008.

1.1.3 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission politique du cessez-le-feu pour assurer la supervision, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité

Objectif réalisé. Le Parti du Congrès national et le MPLS ont participé à toutes les réunions de la Commission politique du cessez-le-feu qui ont porté essentiellement sur les différends, tels que l'intégration d'autres groupes armés, les Unités mixtes intégrées, le redéploiement des forces armées et la situation s'agissant de la zone d'Abyei.

1.1.4 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Objectif réalisé. Le Parti du Congrès national et le MPLS ont participé aux 12 réunions plénières de la Commission du bilan et de l'évaluation.

1.1.5 Exécution des activités de la Commission nationale du pétrole conformément aux dispositions de l'Accord de paix global

Conformément à l'Accord de paix global, la Commission nationale du pétrole devait être établie le 9 juillet 2005. Elle a été établie le 30 octobre 2005 par décret présidentiel, mais en raison de divergences qui se sont fait jour entre les parties concernant le Règlement intérieur, le mandat et la composition de son secrétariat, la Commission nationale du pétrole n'a pu se réunir en 2006. La première réunion, qui a eu lieu le 5 avril 2007, était présidée par le Président et le Premier Vice-Président soudanais. Le processus ayant traîné en longueur, l'élaboration d'une politique pétrolière nationale a pris du retard.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Consultations sur le processus de paix entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président, le Premier Vice-Président et le Vice-Président du Soudan sur une base mensuelle avec d'autres hauts responsables du Gouvernement d'unité nationale et avec le Gouvernement du Sud-Soudan sur une base hebdomadaire</p>	<p>Oui S'agissant du processus de paix, le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu des consultations trimestrielles avec le Président ainsi que des consultations mensuelles avec le Premier Vice-Président. Des consultations spéciales ont été menées avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan à différents niveaux sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix global en ce qui concerne le processus politique, les élections, l'état de droit, la police, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que le rapatriement, le relèvement et la réintégration.</p>
<p>Consultations mensuelles sur le processus de paix entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les hauts responsables de la MINUS avec les dirigeants des partis et les groupements en dehors de l'Accord de paix global</p>	<p>52 Consultations tenues entre le Représentant spécial du Secrétaire général et divers dirigeants des partis politiques d'opposition, notamment des mouvements qui n'ont pas participé à l'Accord de paix global.</p>
<p>Participation aux réunions périodiques des mécanismes créés en application de l'Accord de paix global, en particulier la Commission politique du cessez-le-feu, et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à ces mécanismes</p>	<p>38 La MINUS a participé aux 12 réunions plénières et aux 26 réunions des groupes de travail de la Commission du bilan et de l'évaluation consacrées à l'application des protocoles à l'Accord de paix global portant sur le partage du pouvoir et des richesses, les questions de sécurité et les trois zones (Nil Bleu, Abyei et Kordofan méridional). La MINUS a également participé aux sept réunions de la Commission politique du cessez-le-feu.</p>
<p>Réunions hebdomadaires avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants dans les 15 États afin de promouvoir la participation de la société civile au processus de réconciliation et de fournir des avis sur les mesures de confiance</p>	<p>164 Réunions tenues au Sud-Soudan, au Darfour, à Khartoum et dans les trois zones avec des organisations de la société civile, les partis politiques, le Gouvernement du Sud-Soudan, les autorités locales et celles de l'État ainsi qu'avec les dirigeants tribaux sur les questions relatives au processus de paix, à la réconciliation, à la gestion des conflits et les mesures de confiance. Ces réunions ont favorisé l'établissement de conseils de paix de village dans la plupart des zones du Sud-Soudan, avec la participation active des organisations de la société civile.</p>

Médiation entre les parties en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord de paix global

Consultations et coordination périodiques avec l'Union africaine, les envoyés spéciaux au Soudan, les organisations régionales, les États voisins et les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays voisins ainsi qu'avec le corps diplomatique à Khartoum, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Oui La MINUS a continué d'offrir ses bons offices aux parties, notamment en ce qui concerne les conflits communautaires ou les conflits entre tribus au Sud-Soudan; fourni un appui technique aux mécanismes de l'Accord de paix global, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation s'agissant de son rôle dans l'arbitrage, l'évaluation et le suivi de l'application de l'Accord de paix global; facilité la tenue de 2 conférences de paix sur le règlement de divergences persistantes; mené 4 missions d'évaluation sur l'aggravation des tensions tribales risquant de compromettre l'application de l'Accord de paix global et entrepris une cartographie des risques dans les points chauds du Sud-Soudan.

Oui A facilité la tenue de :

2 réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le Darfour, qui se sont tenues à Addis-Abeba

3 réunions de la Commission mixte sur l'Accord de paix pour le Darfour avec les signataires de la Déclaration de principes et avec les parties à l'Accord de paix pour le Darfour sur l'application dudit accord

14 réunions du Mécanisme tripartite réunissant les Nations Unies, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, consacrées à l'aide des Nations Unies à la MUAS

Une série de réunions internationales sur le Darfour tenues à Tripoli et consacrées au renouveau du processus politique pour le Darfour

6 réunions ponctuelles du Groupe de contact élargi sur le Darfour sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour

Élaboration de rapports de situation sur le Darfour à l'intention des envoyés spéciaux

Participation à la constitution et à la gestion de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, pour appuyer les efforts déployés par les envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations Unies pour faire avancer le processus de paix

- 4 rapports du Secrétaire général et 4 réunions d'information au Conseil de sécurité sur le Soudan
- Réunions hebdomadaires du Représentant spécial du Secrétaire général et des hauts responsables de la Mission avec les représentants des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et réunions périodiques avec des représentants du corps diplomatique et de la communauté des donateurs pour examiner et améliorer l'efficacité des interventions de la communauté internationale au Soudan sur les plans politique et diplomatique
- Campagne multimédia de soutien à l'Accord de paix global, au processus politique démocratique, au dialogue national et à la réconciliation, notamment par des émissions radiophoniques dans les langues locales, à Khartoum, à Juba, et dans quatre régions (24 heures sur 24, sept jours sur sept), points de presse hebdomadaires, bulletins mensuels, site Web constamment actualisé en anglais et en arabe, produits vidéo mensuels à l'intention de la télévision locale et internationale, réunions mensuelles avec des personnalités soudanaises et ouverture de 8 centres de promotion dans les zones urbaines
- 6 consultations avec les représentants du corps diplomatique et les donateurs sur l'application de l'Accord de paix global
- 1 réunion intermissions tenue avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et avec l'Opération des Nations Unies au Burundi
- 8 4 rapports du Secrétaire général établis et 4 séances d'information organisées à l'intention du Conseil de sécurité
- 52 Le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint ont tenu des réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies.
- 6 séances d'information organisées par le Représentant spécial du Secrétaire général ou par le Représentant spécial par intérim auprès des représentants du corps diplomatique, tant à Khartoum qu'à Addis-Abeba
- Réunions mensuelles organisées par les comités directeurs interorganisations sur l'état de droit, le rapatriement, le relèvement et la réintégration, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de l'homme, la lutte antimines ainsi que les élections afin de coordonner les activités et les questions abordées se rapportant à l'application de l'Accord de paix global
- Non Le Gouvernement d'unité nationale a refusé que la MINUS ait une station de radio dans le nord du Soudan. Le Gouvernement du Sud-Soudan a attribué 3 fréquences radio à la MINUS, ce qui a permis la mise en service de 5 stations de radio à Juba, Wau, Malakal, Rumbek et Torit, qui diffusent des informations (24 heures sur 24, sept jours sur sept) sur l'application de l'Accord de paix global tel qu'il se rapporte à la parité entre les sexes, aux partis politiques et aux questions juridiques ainsi qu'au développement, à l'actualité, aux programmes de réconciliation, aux programmes de sensibilisation aux mines, au marché de l'emploi et aux programmes de divertissement.
- 22 points de presse ont été réalisés; des bulletins d'information hebdomadaires ont été envoyés à 1 000 destinataires; le site Web est constamment actualisé en anglais et en arabe; et

- en moyenne, 7 produits vidéo ont été réalisés tous les mois à l'intention de la télévision locale.
- Aucun centre de promotion n'a été ouvert dans les zones urbaines, en raison du manque de locaux appropriés; les discussions avec le Gouvernement du Sud-Soudan se sont toutefois poursuivies à compter du 30 juin 2007, et des emplacements pour 5 centres de promotion ont été repérés pour être aménagés durant l'exercice budgétaire 2007/08.
- Formation de 120 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, en ce qui concerne notamment l'information exacte, vérifiée et impartiale
- Conseils au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur les préparatifs des référendums à venir, notamment sur le recensement national de la population, et liaison avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les organes d'experts
- Organisation d'ateliers mensuels dans 12 points du Soudan sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2002) du Conseil de sécurité, relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, avec la participation d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, d'agents de l'État et d'établissements universitaires
- 110 Journalistes locaux formés aux techniques de base ainsi qu'aux techniques évoluées en matière de reportage, aux théories de base de la radiodiffusion, à l'utilisation pratique du matériel des radios d'État, des systèmes de montage audio et ils ont également été sensibilisés au principe de la liberté de la presse.
- Oui 2 séries de consultations portant sur le cadre, systèmes et guide législatifs relatifs aux élections nationales ainsi qu'au référendum ont été tenues avec des délégations du Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les dirigeants de tous les partis politiques ainsi que les représentants des organes législatifs.
- Contacts réguliers avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur les enquêtes démographiques, le recensement pilote ainsi que les préparatifs pour le recensement complet
- 12 12 ateliers ont été organisés dans 9 points du Soudan sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2002) du Conseil de sécurité, relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, chacun rassemblant en moyenne 45 participants venant d'organisations de la société civile, d'associations de femmes, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, des Ministères de la santé, de la justice, de l'information et de la communication, du Ministère du bien-être social et du développement et du Ministère des affaires sociales, des femmes et des enfants.

Assistance, grâce à la fourniture d'experts électoraux, pour veiller à ce que les données recueillies au cours du recensement puissent être utilisées aux fins de l'établissement des listes électorales

Non Les experts électoraux n'ont pu être mis en place en raison du report du recensement jusqu'en février 2008 par le Conseil pour le recensement de la population et la Commission du recensement, de la statistique et de l'évaluation du Sud-Soudan, en raison de capacités techniques insuffisantes et du déficit de financement.

Mise en œuvre de 55 projets à effet rapide à l'appui du processus de paix, notamment activités de secours et réparation d'infrastructures communautaires de base

63 Mise en œuvre de projets à effet rapide à l'appui du processus de paix, notamment activités de secours et réparation d'infrastructures communautaires de base, dont la construction d'écoles, de centres de santé, de l'infrastructure pour la police, de routes et de centres communautaires

Réalisation escomptée 1.2 : Règlement pacifique des conflits dans les zones autres que le Sud-Soudan

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Respect des Protocoles de N'Djamena et d'Abuja, de la Déclaration de principes et du règlement final par les parties au conflit au Darfour

Un seul parti, le Mouvement de libération du Soudan a signé l'Accord de paix pour le Darfour. Des négociations visant à susciter un plus grand appui à l'Accord ont cependant commencé à la fin d'octobre 2007.

1.2.2 Participation de représentants des mouvements rebelles du Darfour aux institutions, notamment à l'administration locale et régionale

Le Gouvernement d'unité nationale a pourvu environ 85 % des 133 places réservées aux mouvements rebelles par l'Accord de paix pour le Darfour (par le biais de décrets présidentiels pris en février 2007). En août 2007, un représentant du Mouvement de libération du Soudan (seul signataire de l'Accord de paix pour le Darfour) a été nommé conseiller principal auprès du Président du Gouvernement d'unité nationale, conformément aux dispositions de l'Accord.

1.2.3 Signature d'accords de paix par les parties à d'autres conflits au Soudan

Objectif réalisé. Les parties à d'autres conflits au Soudan ont signé l'Accord de paix pour le Soudan oriental.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :*
oui/non
ou nombre *Observations*

Consultations hebdomadaires avec les anciens mouvements rebelles du Darfour au sujet de la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu d'accords tels que les Protocoles de N'djamena et d'Abuja et le règlement final

Non Les consultations hebdomadaires avec les anciens mouvements rebelles du Darfour n'ont pu avoir lieu en raison du climat de sécurité précaire qui règne au Darfour et des craintes exprimées par ces mouvements quant à leur sécurité.

Un certain nombre de réunions ou de visites de haut niveau ont cependant eu lieu et elles ont favorisé la signature le 17 novembre 2006 d'une déclaration d'engagement par le Mouvement de

- libération du Soudan et les factions non signataires, qui a été reconnue par l'Union africaine et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) en décembre 2006 (cessation des hostilités).
- Consultations bihebdomadaires avec l'Union africaine sur les initiatives de consolidation de la paix et sur la réconciliation
- 52 Consultations tenues avec l'Union africaine sur le financement et le soutien logistique en faveur de la MUAS, de la planification du transfert des opérations de la MUAS à une opération hybride Union africaine-Nations Unies, de la mise en œuvre du module d'appui léger ainsi que d'une partie du module d'appui lourd
- Avis hebdomadaires à des représentants de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la logistique, de la planification, du personnel et de la gestion
- Oui Avis hebdomadaires fournis à l'Union africaine dans les domaines du soutien logistique, du personnel, de la gestion et de la planification et exécution des modules d'appui léger et lourd des Nations Unies à l'appui de l'opération hybride Union Africaine-Nations Unies
- Organisation de 12 ateliers avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants pour promouvoir la participation de la société civile au processus de réconciliation au Darfour
- 40 20 ateliers ont été organisés au Sud-Soudan, 16 au Darfour-Ouest et 4 au Darfour-Nord sur la réconciliation entre les tribus, la participation des organisations de la société civile au processus de paix et le choix de représentants pour le processus relatif au dialogue et consultation Darfour-Darfour.
- Campagne d'information sur la paix et la réconciliation au Darfour, notamment un programme radiophonique régional et des réunions d'information hebdomadaires à l'intention des médias au Darfour dans 2 des 3 capitales provinciales
- Non Le Gouvernement d'unité nationale a refusé que la MINUS ait une station de radio au Darfour.
- 12 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Darfour
- 7 6 rapports du Secrétaire général sur le Darfour ont été publiés, 3 rapports consécutifs de juillet à septembre 2007, inclusivement (S/2006/591 et Add.1, S/2006/764 et S/2006/870), 1 rapport couvrant la période du 1^{er} octobre au 10 décembre 2006 (S/2006/1041), 1 rapport couvrant novembre et décembre 2006 et janvier 2007 (S/2007/104), et 1 rapport couvrant la période du début janvier 2007 à juillet 2007, inclusivement (S/2007/462).
- 1 rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour (S/2007/307/Rev.1)

Réunions entre les coprésidents du Mécanisme de mise en œuvre conjoint (ou du mécanisme qui lui succédera) et le Gouvernement d'unité nationale sur la mise en œuvre de ses engagements relatifs au Darfour

Non Le Mécanisme de mise en œuvre conjoint a été suspendu. Le rôle initial du Mécanisme conjoint d'application a été en partie assuré par le sous-mécanisme conjoint d'application sur les droits de l'homme et le comité de haut niveau sur la mise en œuvre du communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour.

Promotion du règlement du conflit entre les parties, dans le cadre de six déplacements à Asmara pour des consultations avec l'opposition armée sur la situation dans l'est du Soudan

Oui Facilité 6 réunions entre l'opposition armée du Soudan oriental et le Gouvernement soudanais à Asmara afin de régler le conflit. De nouveaux pourparlers entre les parties au conflit ont abouti à la signature de l'Accord de paix pour le Soudan oriental en octobre 2006.

Avis politiques pour faciliter six séries de pourparlers entre l'opposition armée dans l'est du Soudan et le Gouvernement soudanais en vue de régler le conflit

Oui Encouragé l'opposition armée du Soudan oriental et le Gouvernement soudanais à tenir des pourparlers de paix en facilitant 6 réunions entre les groupes de l'opposition armée du Soudan oriental et le Gouvernement soudanais à Asmara. Bien que les efforts consentis par la Mission aient considérablement contribué à inciter l'opposition armée du Soudan oriental à entamer des négociations, les parties au conflit, ainsi que le médiateur érythréen des pourparlers de paix ont refusé d'y associer la communauté internationale (notamment les Nations Unies s'agissant des négociations de paix). Le statut d'observateur n'a pas été accordé aux Nations Unies.

Composante 2 : sécurité

Réalisation escomptée 2.1 : Respect par les parties du cessez-le-feu permanent et des accords de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu permanent et des accords de sécurité (2004/05 :0; 2005/06 : 0; 2006/07 :0)

Les affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et les Forces armées soudanaises à Malakal en novembre 2006 ont été considérés comme une violation majeure du cessez-le-feu et un grave revers pour l'Accord de paix global.

2.1.2 Les mécanismes de paix, dont font partie la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, la Commission militaire mixte de zone et les équipes militaires mixtes conformément aux dispositions de l'Accord du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité se sont réunis 26 fois dans chacun des 7 secteurs

Objectif réalisé. Vingt-neuf réunions de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et 142 réunions de la Commission militaire mixte de zone ont été organisées dans tous les six secteurs conformément au mandat. Les équipes militaires mixtes ont mené leurs activités, conformément à l'Accord de cessez-le-feu en effectuant des patrouilles de suivi et de vérification tous les jours dans la zone de la Mission. Le retrait complet de l'Armée populaire de libération du Soudan de l'est du Soudan a entraîné la fin des tâches de la Mission dans cette région et le retrait, par la suite, des troupes de la MINUS de Kassala en octobre 2006.

2.1.3 Absence de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le nord du Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées (2004/05 :40 000; 2005/06 :40 000; 2006/07 :0)

Sur les 59 168 militaires de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) devant être déployés au sud de la ligne 1-1-56, seuls 4 081 militaires l'ont été effectivement au cours de la période considérée. Ce faible redéploiement s'expliquait en partie par le fait que la SPLA n'avait pas respecté les procédures de suivi et de vérification de l'Accord de paix global, notamment la vérification par la MINUS des chiffres initiaux fournis par la SPLA. Les autres facteurs concernaient les restrictions imposées aux mouvements par les deux parties et le flux continu d'autres groupes armés qui ont été intégrés.

2.1.4 Absence des Forces armées soudanaises du Sud-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées soudanaises (2004/05 : 83 000; 2005/06 : 75 000; 2006/07 : 0)

Sur les 46 403 militaires des forces armées soudanaises qui devaient être déployés au nord de la ligne 1-1-56, seuls 32 221 militaires, ce qui a été vérifié par les deux parties et la MINUS, l'ont été effectivement pendant la période considérée. Les Forces armées soudanaises ont officiellement déclaré que 3 600 militaires ne seraient pas déployés au nord de la ligne tant que les unités mixtes intégrées ne seraient pas intégralement opérationnelles.

2.1.5 Stabilisation du nombre total de troupes des Forces armées soudanaises et de la SPLA au sein des unités mixtes intégrées (2004/05 :0, 2005/06 : 39 000; 2006/07 : 39 000)

La mise sur pied tardive des unités mixtes intégrées s'expliquait en partie par la signature tardive, par le Conseil de défense conjoint, d'un accord portant sur une doctrine militaire et un plan de formation communs pour les unités mixtes intégrées, ainsi que par des problèmes logistiques concernant le déploiement des troupes, le manque d'infrastructures d'accueil, d'eau et de financement (2004/05 : 0; 2005/06 :29 646; 2006/07 : 29 702).

2.1.6 Signature par les Forces armées soudanaises et la SPLA d'un accord dans le cadre du Conseil de défense conjoint portant sur une doctrine militaire et un code de conduite communs pour les unités mixtes intégrées

Bien que la doctrine militaire et le code de conduite communs des unités mixtes intégrées aient été signés par les parties dans un mémorandum sur les unités mixtes intégrées le 9 janvier 2005, les informations sur la signature, dans le cadre du Conseil de défense conjoint, d'un accord sur une doctrine militaire et d'un code de conduite communs par les parties ne sont pas disponibles, car la MINUS n'est pas officiellement membre du Conseil de défense conjoint.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour faciliter le respect du cessez-le-feu	29	Réunions présidées par le commandant de la Force sur tous les aspects du Protocole concernant les arrangements de sécurité, notamment les résultats du suivi et des vérifications de l'accord de cessez-le-feu, le redéploiement des troupes, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés, et d'autres questions recommandées par les commissions militaires mixtes de zone
Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans six secteurs pour surveiller et vérifier les plaintes pour violations présumées et régler les différends, ainsi que pour faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu	142	Organisation de réunions (139 réunions ordinaires et 3 d'urgence) dans tous les 6 secteurs. Les réunions, présidées par les commandants de secteur, ont permis d'examiner tous les aspects du protocole sur les arrangements de sécurité au niveau sectoriel, notamment les résultats du suivi et de la vérification du cessez-le-feu, le redéploiement des forces, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés, et la présentation des rapports qui ne pouvaient pas être examinés au niveau sectoriel, à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour règlement.
Réunions de liaison régulières des hauts responsables de la MINUS avec les donateurs, consacrées à la mise en place par les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan d'unités mixtes intégrées	Non	Quatre réunions ont été organisées avec les donateurs sur le financement des unités mixtes intégrées, en particulier pour appuyer la formation, l'équipement, et l'installation des unités. La diminution du nombre de réunions s'expliquait par les différences d'approche des parties en ce qui concerne le financement des activités des unités mixtes intégrées et la signature tardive de l'accord finalisant la doctrine et le plan de formation pour les unités mixtes intégrées.
Appui à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires internationaux et nationaux dans tout le pays, sous la forme de prestations de services de sécurité, y compris, le cas échéant, de réunions d'information sur la sécurité et d'une aide à l'évacuation, à l'ensemble des organismes de secours (en plus de l'appui fourni directement au personnel des Nations Unies)	Oui	Une protection a été assurée au personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial (PAM) et des organisations non gouvernementales internationales dans 10 États dans le sud du Soudan et dans les trois zones, notamment l'aide à l'évacuation à la suite de la violation du cessez-le-feu à Malakal en novembre 2006 et l'organisation, régulièrement, de réunions d'information sur la sécurité.

236 520 jours de patrouille motorisée/homme assurés pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre des équipes (à raison de 4 observateurs militaires par patrouille, 9 patrouilles par base d'équipe d'observateurs, 18 bases d'observations pendant 365 jours)

219 000 jours/homme assurés par 4 unités de la réserve de la Force de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies dans tout le Soudan (à raison de 150 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 365 jours)

102 200 jours/homme assurés par 7 sections de la Réserve tactique pour empêcher les violations dans chacun des secteurs (à raison de 40 hommes par section par secteur, 7 secteurs pendant 365 jours)

328 500 jours de patrouille motorisée/homme et de patrouille à pied/homme pour surveiller et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les parties afin d'assurer la sécurité des observateurs (à raison de 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 20 compagnies pendant 365 jours)

175 200 jours/homme assurés pour tenir des postes de contrôle fixes ou mobiles (à raison de 10 hommes par poste de contrôle, 2 postes de contrôle par compagnie, 24 compagnies pendant 365 jours)

24 516 Jours de patrouille motorisée

Le produit effectif a été moindre que prévu en raison de la réduction du nombre d'observateurs militaires, qui est passé de 750 à 625 en octobre 2006, le réalignement des ressources sur les besoins opérationnels pour éviter les chevauchements des activités des patrouilles pédestres, fluviales et aériennes et de la réduction du nombre de patrouilles pendant la saison des pluies.

219 000 Jours/homme assurés par 4 compagnies

81 600 Jours/homme assurés par section

Le produit effectif a été moindre que prévu en raison de l'achèvement des tâches de la Mission dans l'est du Soudan à la suite du redéploiement intégral de l'Armée populaire de libération du Soudan au sud, et du rapatriement, par la suite, des troupes de la MINUS de Kassala en octobre 2006.

24 517 Jours de patrouille motorisée/homme et à pied/homme

Le produit effectif a été moindre que prévu en raison de l'achèvement des tâches de la Mission dans l'est du Soudan à la suite du redéploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan au sud et du rapatriement, par la suite, des troupes de la MINUS de Kassala en octobre 2006 et du réalignement des ressources sur les besoins opérationnels pour éviter le chevauchement des activités des patrouilles pédestres, navales et aériennes.

153 600 Jours/homme assurés

Le produit effectif est moindre que prévu en raison de l'achèvement des tâches de la Mission dans l'est du Soudan et du rapatriement par la suite des troupes de la MINUS à Kassala en octobre 2006 et du réalignement des ressources sur les besoins opérationnels pour éviter les chevauchements des activités des patrouilles pédestres, motorisées et aériennes.

23 360 heures de patrouille fluviale pour sécuriser et garder ouverts les axes de communication et escorter des péniches de transport (à raison de 8 hommes par péniche, 8 péniches pendant 365 jours)	21 674 Heures de patrouille fluviale La diminution du nombre d'heures s'expliquait par l'alignement des ressources sur les besoins opérationnels tels que la rationalisation des activités de patrouille parallèles
721 240 jours/homme pour assurer la sécurisation des installations fixes et la protection des sites où se trouvent les équipes et du quartier général opérationnel (1 976 hommes pendant 365 jours)	721 240 Jours/homme pour assurer la sécurisation des installations fixes et la protection des sites où se trouvent les équipes ainsi que du quartier général
10 560 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, reconnaissance et investigation en rapport avec le cessez-le-feu (à raison de 16 hélicoptères, 55 heures par hélicoptère et par mois, pendant 12 mois)	2 074 Heures de patrouille aérienne

Composante 3 : gouvernance

Réalisation escomptée 3.1 : Mise en place, aux échelons du pays et du Sud-Soudan, d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Augmentation de la proportion de postes dans la fonction publique du pays qui sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan (2004/05 : 10 % ; 2005/06 : 15 % , 2006/07 : 20 %)

Recrutement par le Ministère des affaires étrangères de 60 personnes originaires du Sud-Soudan

3.1.2 Adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une politique et d'un plan d'action opérationnel pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes

L'élaboration du cadre d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes du Gouvernement du Sud-Soudan par le Ministère de l'intégration des femmes et des affaires religieuses a commencé au cours du dernier trimestre de 2006 et les consultations avec les États du Sud-Soudan pour l'adoption du cadre se poursuivaient toujours au 30 juin 2007. L'élaboration d'une politique et d'un plan d'action opérationnel pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dépend de la finalisation d'un cadre favorable à l'égalité des sexes.

3.1.3 Enregistrement des organisations non gouvernementales dans tout le Soudan, avec droit d'appel auprès d'un organe indépendant (2005/06 : 3 ; 2006/07 : 20)

L'Assemblée nationale a adopté la loi sur l'organisation d'activités bénévoles et humanitaires le 16 mars 2006. Cependant, la loi a été loin de faire l'unanimité à cause des pouvoirs étendus qu'elle accorde au Greffier et à la Commission des affaires humanitaires en matière d'enregistrement des organisations et d'approbation des programmes. Un groupe d'organisations non gouvernementales a formé un recours en inconstitutionnalité contre cette loi, et même si la Cour constitutionnelle a accepté ce recours, elle ne l'a pas encore examiné, ce qui a retardé l'enregistrement des ONG pendant toute cette période.

3.1.4 Adoption d'une loi sur la liberté d'association par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan	Aucun progrès n'a été accompli, à part les dispositions actuelles de la Constitution nationale provisoire et la Constitution provisoire du Sud-Soudan (Partie II, Charte des droits.)
3.1.5 Création de la Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption, conformément à la Constitution du Sud-Soudan	Bien que le Commissaire et le personnel de la Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption aient été nommés, la loi définissant le mode de fonctionnement de la Commission n'a pas encore été adoptée par l'Assemblée législative du Sud-Soudan.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Avis donnés à la Commission de la fonction publique du Sud-Soudan et surveillance des activités dans le cadre de réunions mensuelles, y compris grâce à la hiérarchisation des priorités et des besoins par rapport à la création d'une administration civile au Sud-Soudan	52 Organisation de 50 réunions avec les responsables du Sud-Soudan et les organisations de la société civile à Juba, Wau et Malakal sur le partage de l'information, les problèmes d'administration publique, la restructuration de la fonction publique du Sud-Soudan, la situation concernant l'incorporation des militaires de l'Armée populaire de libération du Soudan dans la fonction publique et l'établissement des besoins de formation des ministères du Gouvernement et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan Organisation de 2 réunions avec des membres du Parlement et le Président de la Commission de la fonction publique sur les domaines dans lesquels la MINUS pourrait apporter un soutien
Organisation tous les mois à Juba, à Malakal et à Rumbek de réunions sur la gouvernance et les responsabilités d'une administration civile, à l'intention de représentants du Gouvernement du Sud-Soudan, des organisations de la société civile et des autorités traditionnelles afin de faire mieux connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la participation des citoyens	7 Participation à 7 réunions du Comité soudanais de relèvement et de reconstruction et de coordination de l'action humanitaire dans l'État des lacs, à Rumbek et à Karic Organisation de réunions et non d'ateliers, car celles-ci ont été considérées comme étant plus efficaces
Formation de 31 Soudanais à diverses fonctions d'administration civile pour créer un bassin de recrutement de fonctionnaires qualifiés	Non Formation assurée par le Gouvernement soudanais, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Tenue, tous les mois, d'ateliers destinés aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile, visant à les sensibiliser davantage aux droits que leur confère l'Accord de paix global	25 Ateliers tenus au Sud-Soudan et dans les trois régions sur les dispositions de l'Accord de paix global à l'intention des organisations de la société civile et des ONG féminines

Organisation de réunions mensuelles avec l'Assemblée nationale pour donner des avis sur les droits des citoyens prévus par l'Accord de paix global

Avis donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de 4 ateliers ciblés destinés aux décideurs et aux planificateurs, consacrés à l'élaboration et à l'application de politiques, de plans et d'activités visant à généraliser une perspective antisexiste dans tous les secteurs de l'administration civile, y compris la création dans chaque ministère d'un poste de coordonnateur pour les questions concernant les femmes

Organisation de 2 ateliers sur la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'équilibre entre les sexes, à l'intention des partis politiques du Sud-Soudan; de 10 ateliers sur les qualités de chef et la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes à l'intention des femmes susceptibles de se présenter à des fonctions électives, à tenir dans différentes localités du Sud-Soudan; et de 6 ateliers au Sud-Soudan sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes à l'intention de responsables tant du Gouvernement d'unité nationale que du Gouvernement du Sud-Soudan

19 Organisation de réunions avec les représentants de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, les assemblées d'État à Juba, Wau et Malakal sur les dispositions de l'Accord de paix global, notamment sur les droits des citoyens

12 Organisation de réunions avec des représentants du Sud-Soudan sur les droits de l'homme et les ministères, notamment ceux du bien-être, de la femme et des affaires religieuses, et les services de police du Sud-Soudan sur les politiques soucieuses de la parité entre les sexes

Aucune réunion n'a été organisée à l'intention des décideurs et des planificateurs sur l'élaboration d'une perspective antisexiste dans les secteurs de l'administration du Gouvernement du Sud-Soudan, du fait de l'absence d'un cadre approuvé de politique antisexiste du Gouvernement du Sud-Soudan. Cependant, des consultations ont eu lieu avec le Ministère de la promotion sociale de la femme et des affaires religieuses, le Ministère de l'information et le Ministère des finances à Rumbek pour étudier les domaines de collaboration, notamment la sensibilisation à la nécessité d'élaborer des politiques et plans de promotion de la femme.

Non Aucun atelier n'a été tenu, car la priorité a été donnée à la question de l'assistance aux femmes dans les partis politiques au Sud-Soudan; cependant, une réunion s'est tenue avec les femmes membres du Democratic Union Party pour recenser les besoins en matière de renforcement des capacités, notamment les qualités de chef et l'expertise de l'autorité et la mobilisation des pouvoirs publics.

Réalisations escomptées 3.2 : Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Conformité des constitutions du pays, du Sud-Soudan et des États avec l'Accord de paix global pour ce qui est de l'état de droit

Objectif réalisé. Les constitutions du pays, du Sud-Soudan et des 10 États du Sud-Soudan sont conformes aux dispositions de l'Accord de paix global, notamment à la Charte des droits confirmant la liberté de religion et l'égalité devant la loi, la création d'une commission nationale des services judiciaires

3.2.2 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale du plan de réforme de l'administration pénitentiaire	et d'une cour constitutionnelle. L'administration pénitentiaire du Gouvernement d'unité nationale n'a pas examiné ni adopté le Plan de développement stratégique présenté en mai 2006. Cependant, l'administration pénitentiaire a signé un mémorandum d'accord avec la MINUS et le PNUD en mai 2007 pour qu'ils collaborent aux activités de réforme de l'administration pénitentiaire.
3.2.3 Nomination des membres de la Cour constitutionnelle et de la Cour suprême par la présidence, sur recommandation de la Commission nationale des services judiciaires	Objectif réalisé. Neuf juges ont été nommés par le Président soudanais conformément à l'article 121 de la Constitution provisoire nationale et à la loi relative à la Commission nationale des services judiciaires.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Douze réunions du groupe de donateurs chargé de la promotion de l'état de droit et de la gouvernance avec des organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, des donateurs et les homologues soudanais pour faire appliquer la politique générale unifiée qui régira l'instauration de l'état de droit	11 Participation à 4 réunions, présidées par le Department for International Development du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le PNUD sur la politique unifiée permettant d'établir un cadre favorable à l'état de droit avec les groupes de donateurs à Khartoum. Aucune autre réunion ne s'est tenue après le mois de février 2007 en raison de l'absence des principaux responsables du Department for International Development et du PNUD. Organisation de 7 réunions par le groupe des donateurs pour les élections à Khartoum pour contribuer au processus électoral, notamment l'assistance technique, l'assistance financière et la sensibilisation au respect de l'Accord de paix global sur les questions relatives aux élections
Douze réunions avec de hauts fonctionnaires soudanais, d'autres parties et des acteurs de la vie politique et de la société civile, pour soulever des points relatifs à l'état de droit et veiller à ce que tous les intervenants respectent l'indépendance des institutions essentielles créées en vertu de l'Accord de paix global comme la Commission nationale de révision constitutionnelle et n'essaient pas de les ignorer	38 Organisation de 31 réunions avec des responsables du Gouvernement soudanais et des acteurs de la vie politique et de la société civile pour soulever des points liés à l'état de droit, y compris le fonctionnement des commissions créées en vertu de l'Accord de paix global, la réforme de la législation, l'élaboration des programmes d'enseignement et les besoins de formation Organisation de 7 réunions avec des acteurs locaux participant à la réforme de la législation telles que Future Trends Center, Future Studies Center et le doyen de la faculté de droit de l'Université de Khartoum sur l'élaboration des

Avis donnés aux parties, dans le cadre de réunions mensuelles avec des membres de la Commission nationale des services judiciaires et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, sur la mise en place et le fonctionnement de la Commission et sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale

Organisation de six ateliers consacrés à l'état de droit et aux procédures judiciaires, pour 60 membres du personnel judiciaire, juges et membres des commissions établies en vertu de l'Accord de paix global

programmes et la formation des nouveaux diplômés en droit

Oui Organisation de 2 réunions avec le Président de la Cour suprême du Sud-Soudan sur les prérogatives du Président du Gouvernement du Sud-Soudan de nommer les membres de la Cour suprême du Sud

Organisation de 2 réunions avec le Ministère des affaires parlementaires et le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel (Sud-Soudan) en ce qui concerne la conformité des constitutions des États du Sud-Soudan avec la Constitution provisoire nationale et la Constitution provisoire du Sud-Soudan

Les dispositions relatives à l'Accord de paix global et à la Constitution provisoire du Sud-Soudan ont également été présentées.

7 Organisation d'un atelier sur la réforme judiciaire à l'intention de 75 membres de l'Assemblée nationale, de juristes, d'universitaires et de membres de la société civile à Khartoum

Organisation d'un atelier sur l'aide judiciaire et l'accès à la justice, à l'intention de 37 juristes et membres de la société civile à Khartoum

Organisation d'un atelier sur le contrôle administratif à l'intention de 25 agents des services judiciaires et de fonctionnaires de la Commission des griefs de la fonction publique et de l'administration pénitentiaire

Organisation de 2 ateliers sur la justice pour mineurs à l'intention de 35 juges et procureurs et 35 agents de police à Khartoum

Organisation d'un atelier concernant le contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité à l'intention de 50 participants des forces de sécurité, de l'Assemblée nationale et des Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense

Organisation d'un stage de formation à Juba sur les questions relatives à l'état de droit et sur les activités de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de 230 procureurs et conseillers juridiques au Sud-Soudan, en collaboration avec le Ministère des affaires parlementaires

Organisation de 16 ateliers portant sur la conciliation du droit coutumier et de la législation gouvernementale, destinés à 320 anciens, à des chefs de groupes ethniques, à des magistrats locaux des boma (structure villageoise traditionnelle), à des membres du système judiciaire, à des représentants de l'ordre des avocats, à des groupes de la société civile, à des dirigeants de mouvements étudiants et à des groupes de femmes

Avis donnés aux responsables des services pénitentiaires dans le nord (Khartoum) et le sud du Soudan ainsi qu'à leurs équipes de gestion, et concertations avec les donateurs internationaux dans le cadre de réunions mensuelles et de contacts hebdomadaires sur des questions cruciales de politique et de gestion concernant le système pénitentiaire

3 Participation à 1 atelier sur le droit coutumier, animé par l'Institute of Peace des États-Unis d'Amérique à l'intention de 50 participants provenant des conseils gouvernementaux locaux, de chefs coutumiers, d'organisations de la société civile et de membres des commissions des droits de l'homme et des droits fonciers de Juba, Rumbek, Malakal, Wau, Aweil, Yei, Torit et Bentiu

Organisation d'une réunion avec le Comité directeur sur le droit coutumier du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel sur le droit coutumier, à l'intention des chefs tribaux

Organisation d'une réunion avec des organisations de la société civile et le Forum des chefs, l'organe suprême des chefs tribaux du Sud-Soudan, sur les moyens de renforcer le Comité directeur sur le droit coutumier

Le nombre d'ateliers a diminué, faute d'une politique unifiée concernant la conciliation du droit coutumier et du droit écrit.

Oui Organisation de 12 réunions avec le Directeur général du Comité de développement des services pénitentiaires du Sud-Soudan sur le Plan de développement stratégique 2006-2011, le Cadre de formation et de développement stratégique, le budget triennal et le plan financier ainsi que la structure organisationnelle révisée

Établissement de 8 rapports d'évaluation sur les prisons au Sud-Soudan, élaboration d'un calendrier de formation du personnel et d'un programme d'études, et réexamen du projet de loi relatifs aux services pénitentiaires qui avait été présenté au Ministère des affaires juridiques du Sud-Soudan

Organisation de 5 réunions avec le Directeur général des services pénitentiaires du Gouvernement d'unité nationale et de 9 réunions avec des hauts responsables du Ministère de l'intérieur et du Département des services pénitentiaires sur l'exécution du projet de réinsertion et de formation professionnelle à l'intention des détenues, l'assistance de l'Organisation des Nations Unies aux activités de réforme du Département des services

pénitentiaires et sur la création d'un comité pour l'amélioration des conditions de vie en milieu carcéral afin de donner une orientation stratégique à la formulation de politiques ayant pour objet de renforcer les services pénitentiaires

Organisation de 11 réunions avec le Directeur général des services pénitentiaires du Gouvernement du Sud-Soudan sur la réforme de l'administration pénitentiaire

Organisation d'une réunion avec le Directeur des établissements d'éducation surveillée du Sud-Soudan sur les questions relatives à l'accueil des jeunes délinquants à la prison de Juba

Organisation de 4 réunions avec le Directeur de la formation à l'intention des services pénitentiaires du Gouvernement du Sud-Soudan sur la formation de gardiens de prison au Sud-Soudan

Organisation de 10 cours de brève durée dispensés sur place à des gardiens de prison en activité au Sud-Soudan et mise au point d'un programme de formation des nouvelles recrues de l'administration pénitentiaire

Organisation de 10 ateliers dans la région d'Abyei, le Kordofan méridional, l'État du Nil bleu, à Juba, à Rumbek, à Wau, dans l'est du Haut-Nil, à Hamesh Koreib et dans deux autres villes du sud, pour encourager les décideurs, les organisations non gouvernementales, les associations féminines et les milieux scolaires et universitaires à s'investir dans une culture de la paix et pour recenser les types de violences commises contre les femmes (résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité) dans diverses zones de conflit du sud, de l'ouest et de l'est du Soudan

- 9 Organisation de : 4 cours de formation de base à l'intention de 465 gardiens de prison; 2 cours à l'intention de 53 officiers supérieurs de l'Armée populaire de libération du Soudan incorporés dans les services pénitentiaires et de 635 hauts responsables de l'administration pénitentiaire en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; 1 cours de gestion des bureaux à l'intention de 18 hauts responsables de l'administration pénitentiaire; 1 cours de formation de formateurs à l'intention de 29 gardiens de prison; et 1 cours sur l'établissement du budget, la gestion financière et des comptes, à l'intention de 19 gardiens de prison
- 1 Organisation d'un atelier en coopération avec le Ministère du bien-être social, de la femme et de l'enfant, et le Ministère de l'éducation pour prévenir la violence sexiste, l'accent étant mis en particulier sur les mutilations génitales féminines à l'intention de 37 représentants d'organismes publics, du Bureau du Gouverneur, des organisations de la société civile et des associations féminines dans le Kordofan méridional. Le Comité spécial sur les mutilations génitales féminines a, par la suite, été établi pour donner suite aux recommandations de l'atelier.

<p>Avis donnés sur les critères à observer pour la présélection et le recrutement d'ex-combattants dans l'administration pénitentiaire soudanaise</p>	<p>Les 9 autres ateliers n'ont pas été organisés en raison des changements à la tête de certains groupes cibles importants tels que le Cabinet du Gouverneur</p> <p>Oui Élaboration et présentation au Directeur général de l'administration pénitentiaire des critères à observer pour la présélection et le recrutement d'ex-combattants de l'Armée populaire de libération dans les services pénitentiaires du Sud-Soudan</p>
<p>Coordination de réunions mensuelles en divers endroits du Soudan avec des gardiens de prison soudanais, des organisations non gouvernementales, des associations féminines, des spécialistes des droits de l'homme et le PNUD pour formuler un plan de réforme des prisons du nord et du sud du Soudan et le faire appliquer</p>	<p>9 Organisation de 7 réunions avec l'ambassade du Danemark pour rechercher des financements bilatéraux et examiner le projet de réinsertion et de formation professionnelle des détenues de la prison d'Omdurman</p> <p>Organisation de 2 réunions avec le Department for International Development du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les propositions de projet révisées relatives au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les prisons du Sud-Soudan et pour étudier les possibilités d'obtenir des fonds multilatéraux pour la mise en œuvre du plan de réforme des services pénitentiaires, en attendant la libération des ressources du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs</p>
<p>Publication, en collaboration avec les parties prenantes nationales et à l'intention du Gouvernement et des donateurs, d'un rapport d'évaluation sur les systèmes judiciaires et pénitentiaires au Darfour en vue de recenser les moyens de renforcer ces systèmes dans la région</p>	<p>Oui Publication du rapport d'évaluation sur le système pénitentiaire du Darfour en juillet 2006. Les activités relatives aux recommandations du rapport doivent être mises en œuvre à la suite de la mise en place de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.</p>
<p>Deux visites dans des établissements pénitentiaires de Khartoum et de Juba pour évaluer la situation des femmes et des filles et communiquer les résultats obtenus aux autorités nationales, dans le but de donner des avis et d'assurer un parrainage pour favoriser la mise en conformité avec les normes internationales</p>	<p>Visite de la prison de détenues à Omdurman (Khartoum) et présentation aux donateurs d'un rapport sur les améliorations à apporter à la clinique de la prison et à la formation des détenues. Le rapport a été également communiqué aux autorités pénitentiaires nationales et les domaines prioritaires ont été recensés en conséquence.</p> <p>1 Aucune visite n'a été effectuée à la prison des femmes de Juba car les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs n'ont pas été libérées pour la réfection de la cuisine prévue lors de la visite précédente.</p>

Réalisations escomptées 3.3 : Progrès vers la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.3.1 Lancement par le Gouvernement d'unité nationale d'une campagne médiatique visant à promouvoir la réconciliation nationale et le processus d'apaisement

Aucune campagne médiatique n'a été menée, en raison des conflits de priorités des parties sur des questions comme la démarcation des frontières, le recensement et les calendriers des élections.

3.3.2 Révision des programmes scolaires nationaux par le Ministère de l'éducation, selon les recommandations faites par l'Assemblée nationale afin d'y intégrer l'enseignement de la réconciliation nationale

Aucun programme de réconciliation nationale n'a été établi faute de progrès sur le plan politique.

3.3.3 Promulgation par le Gouvernement d'unité nationale d'une loi portant création d'un conseil pour la mise en valeur et la promotion des langues nationales

Le 4 mars 2007, la Commission nationale de révision constitutionnelle a élaboré un projet de loi portant création du Conseil des langues nationales qui sera présenté au Conseil des ministres avant d'être examiné par l'Assemblée nationale.

3.3.4 Augmentation du nombre total d'États régionaux dans lesquels sont organisés des forums de réconciliation et de dialogue (2004/05 : 0; 2005/06 : 5; 2006/07 : 15)

Objectif réalisé. 48 forums de réconciliation ont été organisés dans les 3 régions, 65 pourparlers de réconciliation ont eu lieu dans le Sud-Soudan, et 86 activités de réconciliation ont été menées au Darfour (2004/05 : 0; 2005/06 : 5; 2006/07 : 15)

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation de 24 réunions avec des responsables gouvernementaux soudanais à tous les niveaux, ainsi qu'avec des représentants des organes législatif et judiciaire et de la société civile, afin de les informer des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'application de la justice transitionnelle et des mécanismes de réconciliation, pour mettre un terme à la culture d'impunité

30 Sud-Soudan :
Organisation de 5 réunions sur la justice transitionnelle avec des responsables du Ministère de la justice à Juba, Rumbek, Wau et Malakal, de 2 ateliers avec des responsables du Gouvernement du Sud-Soudan et des organisations de la société civile à Juba, d'un séminaire sur la justice transitionnelle avec les autorités locales venant du secteur de la justice à Wau, et de 3 réunions sur la réconciliation avec 15 responsables à Malakal

Darfour :
Organisation de 3 réunions de réconciliation avec 10 représentants de l'État; l'Assemblée législative et d'autres acteurs dans le Nord-Darfour; de 4 réunions de réconciliation avec 20 représentants de l'État à Zalingi; et de 6 réunions de réconciliation avec des représentants de l'État et des partis politiques à El Geneina

Organisation chaque semaine, dans 10 localités du Soudan, de réunions avec des organisations de la société civile (notamment des universités, des associations de défense des droits de l'homme, des groupes de consolidation de la paix, des associations de jeunes, des partis politiques et des organisations religieuses) sur les moyens de favoriser la paix, le règlement des conflits et la réconciliation

Organisation, dans 17 localités, de 204 réunions entre des organisations de la société civile et des instances gouvernementales en vue de faciliter le dialogue entre elles et le bon déroulement du processus de paix

Trois zones de transition :

Organisation de 3 réunions de réconciliation, à chacune desquelles ont participé 12 représentants d'administrations locales et d'organisations de la société civile. Tenue également de 3 réunions avec des responsables de l'application des lois en matière de justice transitionnelle dans les 3 zones

90 Sud-Soudan :

Organisation de 25 réunions sur le règlement des conflits et la promotion de la paix avec des représentants d'organisations de la société civile et des responsables du Gouvernement du Sud-Soudan à Juba et à Malakal et avec des associations de jeunes, des organisations religieuses et des groupes de femmes à Wau

Darfour :

Organisation de 51 réunions hebdomadaires sur la réconciliation avec des acteurs étatiques et des organisations et militants de la société civile

Trois zones de transition :

Organisation de 14 réunions sur le règlement des conflits avec des acteurs étatiques et des organisations ainsi que des militants de la société civile à Ed Damazin et à Abyei

301 Sud-Soudan :

Organisation de 94 réunions avec des acteurs étatiques et des militants de la société civile à Juba, Wau et Malakal pour faciliter le dialogue et le bon déroulement du processus de paix

Darfour :

Organisation de 169 réunions avec des autorités et des organisations de la société civile du Sud, du Nord et du Darfour occidental sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour

Trois zones de transition :

Organisation de 38 réunions avec des organisations de la société civile à Kadugli, Ed Damazin et à Abyei sur la consolidation de la paix

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la forte demande de la part des parties de réunions au sujet des processus de paix et de la nécessité de faciliter le dialogue entre divers groupes en vue de contribuer à la mise en œuvre des accords de paix

Organisation de 34 ateliers dans tout le pays, avec la participation d'organisations non gouvernementales, de chefs traditionnels et d'autres acteurs de la société civile, pour déterminer et organiser au niveau local des activités qui appuient le processus de paix, le règlement des conflits et la réconciliation dans le cadre de mécanismes traditionnels et autres

Organisation de points de presse hebdomadaires, de tables rondes mensuelles avec des journalistes, et d'exposés destinés au public dans le Sud-Soudan, y compris distribution de 30 000 livrets sur l'Accord de paix global et d'exemplaires de ce dernier pour mieux en faire comprendre la nature et le rôle de la MINUS au Soudan

62 Sud-Soudan :

Organisation de 4 ateliers sur les mécanismes traditionnels de règlement des conflits à l'intention de 150 membres d'ONG, de chefs traditionnels et d'autres parties prenantes

Organisation de 3 forums avec des représentants du Bari et du Mundari sur le pacage

Organisation de 2 conférences sur la paix et le règlement des conflits à Ikotos et à Bor

Organisation de 14 réunions entre tribus et de 9 ateliers sur la réconciliation à Juba

Organisation de 3 réunions avec des ONG et des administrations locales sur le financement d'activités de paix telles que la médiation tribale

Organisation de 5 ateliers sur le règlement des conflits à l'intention de 67 personnes dont des chefs traditionnels

Darfour :

Organisation de 4 ateliers à l'intention de 6 organisations de la société civile sur la réconciliation et le processus de paix à El Geneina

Trois zones de transition :

Organisation de 18 ateliers sur le rôle de la société civile et de l'administration locale à Kadugli, Ed Damazin et Abyei

- 10 Points de presse organisés. Après le départ du Représentant spécial du Secrétaire général, les points de presse hebdomadaires et les tables rondes mensuelles avec les journalistes ont été temporairement suspendus jusqu'en mars 2007. La MINUS a néanmoins organisé 17 ateliers avec des notables et des responsables gouvernementaux sur l'Accord de paix global et son rôle propice, dont deux exposés destinés au public de Khartoum et 3 à Abyei à l'intention de plus de 230 universitaires, étudiants et chefs de tribu.

3 700 exemplaires de la version intégrale et 2 000 exemplaires de la version condensée de l'Accord de paix global ont été distribués. Le nombre d'exemplaires distribués a été moins élevé que prévu en raison des 17 ateliers et des 5 exposés choisis comme autre moyen de populariser l'Accord de paix global.

Organisation de 2 ateliers avec le Ministère de la promotion sociale et du développement, pour lui donner des conseils sur l'intégration systématique d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes

Organisation de 42 ateliers sur la participation des jeunes à la vie sociale, culturelle et politique, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), d'autres organismes des Nations Unies intéressés et des organisations non gouvernementales locales et internationales

Non Aucun atelier n'a été organisé en raison du changement de priorités du Ministère de la promotion sociale et du développement et du Ministère de la condition de la femme et de l'enfant à propos de l'élaboration du texte définitif de la politique nationale en faveur de la démarginalisation des femmes.

30 Sud-Soudan :
 Organisation de 3 réunions avec des partis politiques sur le nombre de leurs membres, leur composition et leur bureau à Juba, de 4 ateliers de sensibilisation à l'importance de l'Accord de paix global à l'intention de 80 jeunes sur la représentation de la jeunesse à Yambio, Maridi, Yei et Torit, de 3 réunions avec le Ministère de l'industrie et la Chambre de commerce d'Équatoria centrale sur l'élimination de la discrimination entre commerçants musulmans et chrétiens, de 2 ateliers sur les biens fonciers sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Southern Sudan Land Commission (Commission foncière du Sud-Soudan) à Yambio et à Juba, sur l'incidence de l'agriculture, sur l'autonomisation des jeunes et les contributions à une étude réalisée par la jeunesse locale sur les difficultés de réinsertion à Yei et Juba, de 4 réunions bihebdomadaires des donateurs et de la Commission du recensement du Gouvernement du Sud-Soudan à Juba sur le rôle des jeunes et leur contribution à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, aux travaux de la Commission du recensement, aux activités de recensement et à la consultation populaire; participation à l'organisation d'une réunion entre la Commission du recensement et des partenaires des Nations Unies pour s'assurer du soutien qui permette de déterminer le rôle des jeunes des régions d'Équatoria et leur contribution à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, aux travaux de la Commission de recensement, aux activités de recensement et à la consultation populaire; de 2 réunions avec les directeurs d'État du Bureau de statistique des 3 zones et des commissaires de comté pour leur faire

Organisation, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, de 5 ateliers pour former des jeunes femmes aux fonctions d'agent de la paix

Traduction dans les langues locales et diffusion de documents de sensibilisation à la condition féminine, notamment de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (10 000 exemplaires)

Organisation chaque mois de groupes de travail dans tous les États, notamment avec la participation d'organisations de la société civile et de représentants des autorités traditionnelles et du Gouvernement, dans le but d'élaborer, au niveau des États, des programmes d'accompagnement de la société soudanaise dans sa transition de la guerre à une paix durable

Organisation de réunions mensuelles pour conseiller et encadrer les commissions foncières mises en place dans le pays, au sud et dans les

prendre conscience de la nécessité de disposer de statistiques sur les jeunes

- 1 Organisation en collaboration avec le Bureau chargé des questions concernant les femmes, d'un atelier à l'Université de Juba sur le thème des jeunes, en tant qu'artisans de la paix

- Oui Traduction de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en trois langues locales (nuer, shiluk et dinka)

Distribution de 6 575 exemplaires (anglais) de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité à des membres de la société civile, à des chefs de tribu et à des représentants d'institutions gouvernementales lors d'ateliers et de réunions organisés au Sud et au Nord-Soudan

- 38 Organisation de 6 réunions de groupes de travail avec 57 chefs traditionnels et représentants d'organisations de la société civile sur l'élaboration de programmes de planification publique à Malakal; avis donné sur la planification du développement et la budgétisation aux États d'Équatoria occidentale et d'Équatoria centrale

Organisation de 21 réunions avec des représentants d'organisations de la société civile et de chefs de tribu dans les 3 zones de transition sur l'élaboration de programmes de développement au niveau des États et sur les moyens de promouvoir une culture de paix

Participation au quatrième Forum des gouvernements à l'échelon de l'État du Sud-Soudan portant sur les conflits et le partage des richesses; coordination de la création d'un groupe de travail sur les hydrocarbures à Juba et organisation de 2 réunions sur le renforcement des capacités de développement et de promotion d'une paix durable, avec la participation de représentants de l'administration locale ainsi que de 8 réunions avec des chefs traditionnels sur leur rôle dans l'avènement d'une paix durable

- 8 Organisation de 2 réunions avec la Land Commission in Southern Sudan (Commission foncière du Sud-Soudan) sur des questions

États au sujet de questions concernant l'utilisation de la terre et le régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, et pour assurer le suivi

relatives au régime foncier à Malakal

Organisation de 2 ateliers à Yambio et Juba avec la Commission foncière du Sud-Soudan, le HCR et la FAO sur les questions relatives à la propriété foncière

Tenue de 4 consultations avec le Ministère des collectivités locales sur les infrastructures physiques et les évictions forcées en Équatoria centrale

Mise en œuvre de 65 projets à effet rapide concernant la gouvernance

47 Des projets à effet rapide ont été exécutés. Le nombre de projets exécutés a été moins élevé que prévu en raison des restrictions de mouvement à Abyei et de l'insécurité au Darfour.

Réalisation escomptée 3.4 : Création des institutions de gouvernance nécessaires pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'ont pas été ratifiées, faute de consensus au sein du Gouvernement d'unité nationale.

3.4.2 Augmentation du nombre des bureaux de la Commission indépendante des droits de l'homme pour le Soudan, ouverts dans les États (2004/05 : 0; 2005/06 : 2; 2006/07 : 5)

La Commission nationale des droits de l'homme n'a pas été établie en raison des consultations prolongées au sein du Gouvernement d'unité nationale sur le projet de loi qui doit en porter création.

La Commission sud-soudanaise des droits de l'homme a été créée le 26 juin 2006 et officiellement inaugurée en février 2007 (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 1).

3.4.3 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'une législation tenant compte des droits de l'homme, conformément aux instruments internationaux ratifiés dans ce domaine

L'Assemblée nationale du Soudan a adopté les lois suivantes, qui ne respectaient que partiellement les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés : loi relative à la Commission nationale de la fonction publique (adoptée le 10 janvier 2007); loi relative aux partis politiques (adoptée le 22 janvier 2007); loi relative à la fonction publique nationale (adoptée le 23 janvier 2007).

L'Assemblée législative du Sud-Soudan a adopté les lois ci-après conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : loi sur le Code de la preuve et sur l'interprétation des lois et des dispositions générales promulguées en octobre 2006; loi sur l'éviction des locaux publics promulguée en décembre 2006; loi sur la Commission d'enquête promulguée en décembre 2006.

3.4.4 Promulgation par l'Assemblée d'une loi visant à établir des commissions des droits de l'homme indépendantes dans le pays et le Sud-Soudan

La Commission nationale de révision constitutionnelle a adopté un projet de loi visant à établir des commissions des droits de l'homme indépendantes dans le pays et le Sud-Soudan qu'elle a présenté au Gouvernement d'unité nationale (Conseil des ministres) pour examen et soumission à l'Assemblée nationale

Le texte final du premier projet de loi portant création de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan a été établi le 16 mars 2007 par le Gouvernement du Sud-Soudan et doit être adopté par l'Assemblée législative au cours du prochain exercice financier.

3.4.5 Augmentation du nombre total d'affaires de violations des droits de l'homme instruites par les autorités judiciaires soudanaises (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50)

Objectif réalisé. 52 affaires de violations de droits de l'homme ont été instruites par les autorités judiciaires au Darfour et au Nord-Soudan (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 52)

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Coprésidence des réunions mensuelles du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de porter les questions relatives aux droits de l'homme à l'attention du Gouvernement d'unité nationale	1	La MINUS a coprésidé une réunion en juillet 2006. Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison de la suspension des réunions du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application.
Chaque semaine, surveillance des violations des droits de l'homme commises, notamment les sévices sexuels et la violence sexiste, au Darfour et ailleurs, et établissement de rapports pour la MINUS, les donateurs et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Oui	604 affaires de violations des droits de l'homme ont fait l'objet d'un suivi et 353 missions sur le terrain ont été effectuées au Darfour et au Sud-Soudan. Établissement de 52 rapports hebdomadaires pour la MINUS, présentation de 4 rapports au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (en collaboration avec le HCR) et appui fourni pour l'élaboration des rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan
Participation chaque mois à des réunions organisées par le Gouvernement d'unité nationale et des comités d'État au Darfour afin de mettre en œuvre les plans d'action du Gouvernement d'unité nationale visant à éliminer les sévices sexuels et la violence sexiste au Darfour	12	Organisation, en collaboration avec des représentants du Gouvernement d'unité nationale, du PNUD, de l'UNICEF et du Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires de réunions sur les sévices sexuels et la violence sexiste portant tout spécialement sur la responsabilité des actes et l'aide aux victimes
Assistance à la Commission indépendante des droits de l'homme, sous la forme d'ateliers de formation destinés à favoriser l'élaboration des plans d'action de la Commission et à renforcer sa capacité de les mettre en application	5	Organisation : à Khartoum, d'un atelier sur les droits de l'homme au moment de la prise de fonctions, à l'intention de 20 membres et agents de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme; et d'un atelier sur le projet

- de loi portant création d'une Commission nationale des droits de l'homme, à l'intention de 14 membres de la société civile et à l'Assemblée nationale; à Juba, d'un atelier sur l'élaboration d'un plan stratégique à l'intention de 40 participants membres de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, du Mouvement de libération du peuple soudanais et de la société civile; à Khartoum, d'un séminaire sur le projet de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme à l'intention de 80 membres de partis politiques, de députés à l'Assemblée nationale, de responsables gouvernementaux et de représentants de la société civile
- Organisation à Juba d'un séminaire de sensibilisation aux droits de l'homme et à leur surveillance à l'intention de 25 membres de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, dont 18 observateurs
- Assistance au Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour harmoniser les lois nationales concernant les droits de l'homme avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, en établissant 4 notes de synthèse comportant des observations sur les lois à modifier
- Organisation de 8 ateliers sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des membres du Parlement national et du Parlement du Sud-Soudan et du personnel de ces parlements
- 5 Présentation par la MINUS au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan (Ministère de la justice et Conseil consultatif pour les droits de l'homme) de 5 notes de synthèse sur la loi relative à la Commission nationale des droits de l'homme, la loi relative à la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, la loi relative aux forces de police du Sud-Soudan, la loi relative aux forces de police du Soudan, le Code pénal, la loi relative au Code de procédure pénale et la loi sur la preuve
- 9 Khartoum :
- 1 atelier sur les droits de l'homme et le budget à l'intention de 60 membres de l'Assemblée nationale
- 1 atelier sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 100 membres de l'Assemblée nationale à Khartoum
- 1 atelier sur la loi réprimant le viol à l'intention de 70 membres de l'Assemblée nationale
- 1 atelier sur le projet de loi relatif à la Commission des droits de l'homme, à l'intention de 70 membres de l'Assemblée nationale

1 atelier sur le rôle de l'Assemblée nationale dans la protection des droits de l'homme, à l'intention de 40 participants venant de l'Assemblée nationale

1 atelier portant sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'intention de 40 membres de l'Assemblée nationale, du Ministère de la justice, du Conseil consultatif pour les droits de l'homme et de représentants de la société civile

1 atelier sur l'harmonisation des lois avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à l'intention de 50 membres de l'Assemblée nationale

1 atelier sur la sensibilisation aux droits de l'homme, à l'intention de 50 parlementaires

Le personnel du Parlement du Sud-Soudan a également participé aux ateliers.

Kadguli :

1 atelier sur les droits fondamentaux et le rôle des parlementaires dans la protection de ces droits, à l'intention de 65 membres du Conseil législatif d'État

Visites mensuelles dans des centres de détention à Khartoum, au Darfour, dans le Sud-Soudan et dans d'autres régions du pays, pour surveiller la situation en matière de droits de l'homme, en aviser les donateurs, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'équipe de pays des Nations Unies, et assurer le suivi avec le Gouvernement

Organisation de 6 ateliers à l'intention du personnel de police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi que du personnel pénitentiaire, d'autres fonctionnaires chargés de l'administration de la justice et des membres du système judiciaire, afin de les sensibiliser aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment les droits de la femme et de l'enfant

42 Visites de 16 prisons au Darfour et au Sud-Soudan. La MINUS a soulevé des problèmes de droits de l'homme avec les autorités pénitentiaires locales au Darfour, au Sud-Soudan et au Nord-Soudan en les évoquant dans ses rapports aux donateurs, au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à l'équipe de pays des Nations Unies

9 Khartoum :

1 atelier sur les droits de l'homme et les questions qui s'y rapportent, à l'intention de 22 officiers supérieurs de police de la Force de police soudanaise

1 atelier sur l'application des droits de l'homme à l'intention de 24 officiers supérieurs de police

2 séminaires sur l'application des droits de l'homme à l'intention de 37 policiers de rang intermédiaire et de 33 officiers de rang intermédiaire

- 1 atelier sur la sensibilisation aux droits de l'homme destiné à 35 policiers
- 1 atelier sur les droits de l'homme et l'application de la loi, à l'intention de 36 policiers de rang intermédiaire
- 1 atelier sur les droits fondamentaux des femmes et la surveillance policière, à l'intention de 25 membres de la Police soudanaise
- 1 atelier sur les droits de l'homme et l'application des lois (en collaboration avec la direction du Centre de formation médico-légal de la Force de police soudanaise), à l'intention de 28 policiers
- 1 séance de formation sur la liberté d'assemblée et l'usage de la force et des armes à feu, à l'intention de 50 policiers
- 3 ateliers sur les droits de l'homme avec le soutien du Projet de coopération technique du HCR
- Tenue de 2 ateliers destinés à la société civile et consacrés aux mécanismes de responsabilisation, notamment la Commission nationale des droits de l'homme
- 3 1 atelier sur l'établissement d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante et efficace, destiné à 54 participants membres d'organisations de la société civile à Khartoum
- 1 atelier sur les droits de l'homme et le règlement des conflits, à l'intention de 50 participants membres d'organisations de la société civile à Kadguli
- 1 atelier sur la paix, la réconciliation et les droits de l'homme destiné à 60 participants membres d'organisations de la société civile à Malakal
- 10 Organisation à Khartoum d'un atelier sur le système africain de promotion et de protection des droits de la femme, à l'intention de 50 responsables du Conseil consultatif pour les droits de l'homme et divers organismes de femmes; d'un atelier sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur le Protocole à la Charte africaine des droits des peuples relatifs aux droits de la femme à l'intention de 40 femmes journalistes; à El Fasher (2), Nyala et El Geneina, de 4 ateliers sur la lutte contre les sévices sexuels et la violence sexiste et les moyens de les prévenir à
- Organisation de 6 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile afin de leur faire mieux comprendre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture, et de les aider à élaborer des plans de campagne pour les faire ratifier

Organisation à l'intention du Gouvernement d'unité nationale et de la société civile soudanaise de 4 ateliers consacrés aux règles à suivre pour la présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Publication et diffusion auprès des fonctionnaires soudanais, des membres du système judiciaire et des organisations de la société civile de publications (5 000 manuels et affiches) consacrées aux questions relatives aux droits de l'homme visées dans l'Accord de paix global et la Charte des droits figurant dans la Constitution nationale de transition, la Constitution du Sud-Soudan et les constitutions des États

l'intention de 20 militants et responsables communautaires par atelier; et de 4 ateliers à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalengei sur la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés, à l'intention de 20 membres de la société civile par atelier.

1 Organisation d'un atelier sur les modalités de présentation par l'État soudanais de rapports en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à l'intention de 20 membres d'organisations de la société civile à Khartoum; les 3 autres séminaires ont été reportés à la demande de la société civile au prochain exercice financier

5 000 Distribution aux ONG, aux responsables gouvernementaux, à la police, à l'armée et aux personnes déplacées vivant dans les camps d'exemplaires de manuels sur les traités relatifs aux droits de l'homme et d'affiches sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Journée des droits de l'homme

Réalisation escomptée 3.5 : Réorganisation de la nouvelle police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de l'Armée populaire de libération du Soudan et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale afin d'en faire des services respectueux des normes internationalement acceptables et respectant les principes démocratiques

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Mise en place d'un groupe composé de hauts représentants de la police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, de la MINUS et d'autres acteurs intéressés, chargé de rendre systématique la collaboration entre les parties à propos de questions relatives à la police, s'agissant notamment de l'établissement de commissariats de police pilotes et la formation de la police aux normes internationalement acceptables

Objectif réalisé. Création en avril 2006 d'un comité de collaboration et de coordination composé du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan, d'organisations de la société civile et de la MINUS grâce à la formation d'un comité pour le perfectionnement de la police à Juba au Sud-Soudan. Des programmes de formation et des projets de renforcement des capacités ont pu ainsi être élaborés et exécutés dans tous les 10 États du Sud-Soudan

3.5.2 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un document-cadre sur l'organisation de la police, qui décrira les structures de la police, ses modalités de commandement et de contrôle, la délégation d'autorité et la mise d'éléments d'appui à la disposition de la police

Objectif réalisé. Approbation par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan et adoption par le Ministère de l'intérieur du Gouvernement du Sud-Soudan et du Service de la police du Sud-Soudan, en février 2007, de la structure organisationnelle de la police du Gouvernement du Sud-Soudan. La structure organisationnelle à l'échelon des États et des commissariats, ainsi que l'établissement de modalités de

commandement et de contrôle efficace et la délégation d'autorité devraient être achevés d'ici à mars 2008.

3.5.3 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de modalités de recrutement des agents de police visant à tenir compte des composantes ethniques et culturelles de la communauté et de l'équilibre entre les sexes

Présentation à l'Inspecteur général de la police et au Ministre de l'intérieur, le 15 novembre 2006, pour approbation, du projet relatif à la politique et aux modalités de recrutement dans les services de police du Sud-Soudan

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Rencontres mensuelles avec les hauts responsables de la police du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité nationale pour mettre au point un dispositif de coordination	24 Organisation, avec le Comité pour le perfectionnement de la police du Service de police du Sud-Soudan, de réunions visant à mettre au point un dispositif de coordination pour fournir à la police locale le soutien technique nécessaire et définir les programmes et besoins de formation dans les domaines de la police de proximité, de la protection des femmes et des enfants, des enquêtes criminelles, de la gestion de la circulation et interventions de police respectueuses des principes démocratiques
Réunions mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, les donateurs, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, représentés par les responsables de leurs services de police, pour formuler la politique générale unifiée qui guidera la création et la formation de services de police et en surveiller l'application	12 Organisation par le Comité pour le perfectionnement de la police constituée de la MINUS, d'organismes des Nations Unies, du Département britannique pour le développement international (DFID), du British Council et des responsables de la police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, de réunions sur la formulation d'une politique générale unifiée pour la formation des services de police et le suivi de son application
Avis donnés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur le fonctionnement d'un service de police respectueux des normes internationalement acceptables en matière de police, dans le cadre de réunions mensuelles avec les responsables des services de police, des propositions écrites, telles que le document-cadre sur l'organisation de la police, des programmes de formation et à une interaction quotidienne	Oui Avis donnés au Directeur de la formation de la police du Gouvernement d'unité nationale sur cette question dans le cadre de réunions hebdomadaires; avis donnés sur le fonctionnement d'un service de police respectueux des normes internationalement acceptables en matière de police dans le cadre de la colocalisation décidée avec l'Inspecteur général des services de police du Sud-Soudan et d'autres officiers de rang supérieur à Juba, de 6 postes de commandement d'État et au niveau de

Organisation de 150 séminaires, programmes de formation de formateurs, stages de formation élémentaire et de remise à niveau, cours de gestion et d'acquisition de compétences spécialisées et ateliers de sensibilisation à la condition féminine pour former 3 000 agents de police

Réunions d'évaluation hebdomadaires avec des représentants de la société civile et des autorités locales, coutumières et religieuses, pour évaluer leurs attentes et leurs besoins en matière de police et pour surveiller le fonctionnement de la police, évaluer sa conformité aux normes internationales acceptables et définir l'aide que pourraient lui apporter les bailleurs de fonds

36 commissariats locaux; élaboration du plan de perfectionnement stratégique des services de police du Sud-Soudan et d'un code de conduite qui a été présenté en février 2007 à l'Inspecteur général de la police des services de police du Sud-Soudan

364 Organisation de 14 stages de formation élémentaire, de 10 cours de sensibilisation aux problèmes de la circulation, de 15 stages sur les enquêtes criminelles, de 18 stages sur les droits de l'homme, de 4 stages sur la surveillance policière de proximité, de 16 cours sur la sensibilisation à la question de la parité entre les sexes et à la protection de l'enfant, de 25 cours d'initiation à l'informatique, de 19 stages de spécialisation, de 2 stages de formation pour les cadres supérieurs, de 5 stages consacrés aux opérations spéciales, de 1 stage de formation des formateurs, de 4 stages de recyclage, de 2 stages sur l'intervention en cas de crise et de 1 cours portant sur la gestion des lieux du crime

Tenue également de 109 conférences et de 12 séminaires sur l'administration des commissariats de police, la conservation des archives, la déontologie policière, les armes à feu et les patrouilles

En tout, 11 042 membres du personnel de la police (dont 9 161 hommes et 1 881 femmes) ont participé aux stages.

Oui Tenue par la MINUS, avec des représentants de la société civile, des notables et des responsables religieux, en collaboration avec la police locale, de réunions d'évaluation hebdomadaires sur ce qu'ils attendent en matière de police de proximité, de prévention de crimes, de détection et de présence rassurante

Suivi et évaluation des activités de la police, vérification de leur conformité avec les normes internationales acceptables et activités visant à déterminer les domaines nécessitant un soutien de la part des donateurs grâce à la colocalisation et à la conduite de patrouilles mixtes

Consultations et coordination avec les donateurs bilatéraux par le biais de réunions bimensuelles en vue de l'élaboration et de l'exécution de projets pour le renforcement des capacités et la formation professionnelle de la police

Oui Tenue avec le PNUD et les donateurs bilatéraux de réunions bimensuelles qui ont abouti au versement par le PNUD à la MINUS d'un montant de 277 000 dollars pour financer des programmes de formation de la police dans les domaines de la police de proximité, de la protection des femmes et des enfants, des enquêtes criminelles, de la lutte antiémeutes, de la sensibilisation aux problèmes de circulation, de la protection familiale, du dépistage de drogues et de la sécurité des aéroports et des personnalités de marque

Conseils donnés aux services de police du Sud-Soudan pour la formulation de politiques de protection des femmes, notamment grâce à 15 ateliers de formation de formateurs portant sur les sévices sexuels et la violence sexuelle, et des conseils pour la création dans les commissariats de police de cellules de protection des femmes et des jeunes, qui seraient saisies des affaires de violences contre ces groupes vulnérables

8 Organisation de stages de formation de formateurs sur les sévices sexuels et la violence sexuelle à l'intention de 586 agents de police dans chacun des 6 secteurs. Création, dans les commissariats de police de Juba, d'Ed Damazin et de Kadugli, de cellules de protection des femmes et des jeunes, qui seraient saisies des affaires de violences contre ces groupes vulnérables

Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration

Réalisation escomptée 4.1 : Satisfaction des besoins essentiels des civils soudanais touchés par le conflit et la sécheresse et atténuation des répercussions du conflit sur leurs conditions de vie

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Fourniture d'une aide humanitaire à 100 % des personnes déplacées et des réfugiés enregistrés retournant au Sud-Soudan, dans les États du Kordofan et du Nil bleu et dans la zone d'Abeyi (2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 100 % ; 2006/07 : 100 %)

Objectif atteint. Les 53 110 personnes déplacées, les 66 303 réfugiés enregistrés et les 10 881 autres personnes rentrant de manière organisée, soit un total de 130 294 personnes pour 2006/07, ont tous reçu une assistance humanitaire en route, y compris une aide dans les postes de secours, des graines, des outils, des ustensiles ménagers de base, de la nourriture et de l'eau.

(2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 100 % ; 2006/07 : 100 %)

4.1.2 2,5 millions de personnes touchées par le conflit et la sécheresse au Darfour ont accès aux secours indispensables à leur survie.

Objectif atteint. Environ 4,2 millions de personnes touchées par le conflit au Darfour ont reçu des secours indispensables à leur survie.

4.1.3 Aide à la réintégration des rapatriés fournie à 100 % des communautés d'accueil recevant un grand nombre de rapatriés au Sud-Soudan, dans le Kordofan méridional, dans la zone d'Abeyi et dans le Nil bleu (2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 100 % ; 2006/07 : 100 %)

Seulement 50 % des communautés d'accueil visées ont reçu une aide à la réintégration, du fait de problèmes de logistique et d'accès, par la suite de pluies abondantes et d'inondations dans bon nombre de régions. Cependant, 90 % des groupes visés ont reçu des graines et des outils agricoles.

(2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 100 % ; 2006/07 : 50 %)

4.1.4 Retour de 25 % de la population déplacée du Darfour, actuellement estimée à 1,8 million, 180 jours au plus tard après le rétablissement garanti de la sécurité et de l'aide dans les zones de retour

Les conditions n'étaient pas propices à un retour durable, du fait de la persistance de l'instabilité et de l'insécurité. Mais dans le cadre du plan conjoint de réinstallation, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et l'ONU ont organisé le retour de 8 702 personnes déplacées depuis le Darfour-Sud vers le Bahr el-Ghazal septentrional.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Liaison hebdomadaire avec les autorités dans tout le pays et entretiens quotidiens avec l'Union africaine afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de permettre aux institutions spécialisées de l'ONU, dont l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUD, et aux organisations non gouvernementales de fournir des secours d'urgence, au niveau ministériel et au niveau de travail	Oui	Des réunions interinstitutions hebdomadaires ont eu lieu avec l'Union africaine, l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités aux échelons ministériel (affaires humanitaires et affaires étrangères), régional, et local à Khartoum et au Darfour, et ont été consacrées aux programmes humanitaires et aux questions d'accès, notamment la protection des civils, la sécurité du personnel et les opérations humanitaires.
Coordination hebdomadaire de l'aide humanitaire apportée par l'équipe de pays des Nations Unies et plus de 100 organisations non gouvernementales locales et internationales partenaires employant plus de 10 000 personnes, notamment établissement de plans d'action humanitaire communs pour l'équipe de pays et les partenaires concernés	52	Des réunions hebdomadaires ont été tenues avec les comités directeurs interinstitutions, composés de membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de représentants des ONG, pour coordonner l'aide humanitaire et préparer notamment le plan d'action humanitaire commun. Des réunions de coordination sur le Darfour ont été organisées tous les 15 jours avec l'équipe de pays des Nations Unies, des membres des organisations internationales et des donateurs. D'autres groupes de travail sectoriels et thématiques se sont réunis chaque semaine, pour discuter des dépenses afférentes aux programmes et des priorités de l'aide humanitaire, de la mise en œuvre, de la préparation des plans d'urgence, de la sensibilisation à l'importance de ces questions et des demandes de contributions volontaires.
Réunions de coordination hebdomadaires avec le PNUD, l'UNICEF, le HCR, le PAM, ainsi que des organisations non gouvernementales, afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines menées dans le cadre d'un programme complet de déminage des Nations Unies au Soudan et des activités antimines menées à l'appui de l'Accord de paix global	52	Des réunions ont été tenues avec le PNUD, l'UNICEF, le HCR, le PAM et les ONG à propos de la mise en œuvre d'un programme complet des Nations Unies pour le déminage au Soudan, à l'appui de l'Accord de paix global.

Mobilisation de 1,5 milliard de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer des activités de secours et coordination des donateurs à cette fin, notamment en leur fournissant des informations, en les associant aux réunions de coordination, en assurant le suivi financier de leurs contributions (pour que les parties prenantes nationales et internationales puissent connaître à tout moment le montant des fonds disponibles) et en organisant des conférences de donateurs

Coprésidence du Mécanisme conjoint d'application, réunions bilatérales avec les autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan et entretiens réguliers avec les parties au conflit du Darfour et quotidiens avec l'Union africaine afin de sensibiliser toutes les parties à la nécessité de respecter les principes humanitaires

Non Les contributions destinées à financer les besoins humanitaires se sont chiffrées à 1,2 milliard de dollars, alors que le montant des ressources nécessaires avait été fixé à 1,82 milliard de dollars dans le plan de travail de 2006. Pour 2007, les contributions annoncées se sont élevées à 970 millions de dollars, alors que les besoins avaient été chiffrés à 1,82 milliard de dollars. L'absence de règlement de la situation au Darfour, d'une part, en raison de laquelle il a fallu prolonger l'aide humanitaire, et l'accroissement des besoins en matière de relèvement et de développement pour le Sud-Soudan, d'autre part, ont nécessité un financement plus important que prévu.

Des réunions de coordination des donateurs sur les questions humanitaires ont eu lieu chaque mois pour les opérations au Nord-Soudan et au Sud-Soudan et chaque semaine pour les opérations au Darfour. Les réunions des donateurs ont permis d'établir des mises à jour quant aux questions humanitaires, de relèvement et de progrès en matière de développement et notamment quant aux questions de financement répertoriées par le système de suivi financier.

Non Les premières réunions bimensuelles du Mécanisme conjoint d'application ont été remplacées par des réunions portant sur des thèmes précis, comme celles du Comité de haut niveau pour la mise en œuvre du communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, après la suspension des réunions du sous-mécanisme.

Le sous-mécanisme relatif aux droits de l'homme et le Comité de haut niveau ont dans un premier temps rempli le rôle dévolu au Mécanisme.

Trois réunions ont eu lieu entre le Comité de haut niveau (coprésidé par le Ministre des affaires humanitaires du Gouvernement du Soudan et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires) dont les membres permanents comprennent le Commissaire général à l'aide humanitaire, un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères, le Coordonnateur

	<p>adjoint des opérations humanitaires et un haut représentant de chacune des organisations gouvernementales nationales et internationales, des représentants du gouvernement, des organismes humanitaires et les donateurs, afin d'assurer le suivi et de garantir une compréhension commune du communiqué et des méthodes de travail des autorités nationales et des partenaires humanitaires, de manière que leur importance soit bien saisie en vue de la facilitation et de l'acheminement de l'aide humanitaire, en aplanissant les obstacles bureaucratiques.</p> <p>Réunions hebdomadaires entre la MINUS et l'Union africaine sur les questions liées aux principes et à la protection humanitaires</p>
<p>Coordination quotidienne de l'application du dispositif civilo-militaire entre les organismes humanitaires, la MINUS et l'Union africaine</p>	<p>Oui Il y a eu une coordination quotidienne quant à l'application du dispositif civilo-militaire mis en place par les organismes humanitaires, la MINUS et l'Union africaine, et une formation a été dispensée pour résoudre les problèmes de fonctionnement, de protection et d'accès.</p>
<p>Campagne d'information s'adressant aux personnes devant retourner dans le Sud ou au Darfour, afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées, par des émissions radiophoniques quotidiennes d'une heure, des brochures, des publications imprimées, les sites Web et une représentation théâtrale par mois</p>	<p>Non Des campagnes de portée limitée ont été lancées au Darfour, du fait de l'insécurité et de l'incapacité des personnes déplacées à regagner leurs lieux d'origine.</p> <p>Des campagnes d'information ont été lancées dans le Sud-Soudan, des programmes radiophoniques quotidiens ont été diffusés 24 heures sur 24, ainsi que des bulletins hebdomadaires, le long des itinéraires de rapatriement, et des renseignements ont été fournis en matière d'aide et de santé.</p> <p>En collaboration avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales, la MINUS a organisé trois journées d'information sur la sensibilisation aux mines dans deux camps d'Ed Damazin, au cours desquelles 6 000 brochures et 3 000 affiches ont été distribuées. La Mission a également aidé à organiser la Journée internationale pour la sensibilisation aux mines et a diffusé 2 000 brochures sur le danger des mines.</p> <p>Les progrès dans l'application des dispositions de l'Accord de paix global liés aux retours sont affichés sur le site Web de la MINUS (en anglais et en arabe).</p>

Fourniture d'escortes pour assurer la sécurité des convois humanitaires, selon les besoins

Coordination de l'aide internationale au rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées au Sud-Soudan, en collaboration avec l'ONU et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec elle et avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, grâce à l'élaboration d'une politique de rapatriement concertée

Suivi de l'exécution d'un plan opérationnel commun de rapatriement destiné à orienter l'action de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin d'éviter toute interruption de l'aide et d'assurer la complémentarité des activités d'aide humanitaire des organismes participant, d'avoir connaissance des incidents relatifs à la protection des réfugiés et d'y remédier, et de faire en sorte, par le biais d'enquêtes et d'évaluations, que les rapatriés bénéficient des services voulus le long des itinéraires de rapatriement

Mise à jour et suivi d'un plan de rapatriement et de relèvement commun à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales ayant pour objet d'aider les personnes déplacées et les réfugiés à rentrer chez eux au Darfour dans un environnement protégé et d'apporter un appui aux retours librement consentis, si les circonstances le permettent

Mise en œuvre de 80 projets à effet rapide visant à offrir aux personnes déplacées et aux réfugiés des possibilités de retour à long terme

Oui Des escortes ont été fournies pour assurer la sécurité des convois humanitaires et ceux du HCR et du PAM, durant la situation de crise à Malakal en novembre 2006.

Oui Le Comité mixte des directives, composé de l'ONU, du Gouvernement d'union nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan s'est réuni à cinq reprises pour planifier des retours organisés conjoints. Des décisions opérationnelles ont été appliquées au cours des réunions hebdomadaires du Comité, ce qui a permis 18 449 mouvements organisés, 31 936 rapatriements assistés et 14 365 retours spontanés.

Oui L'exécution du plan opérationnel commun a été coordonnée par la MINUS grâce au Groupe de travail de l'ONU sur la réintégration et grâce aux partenaires. Un appui technique a été fourni en vue d'élaborer les outils qui permettent de suivre le développement, au cours des différentes phases du retour (enregistrement, campagne d'information, mouvements et arrivée), les interventions à la suite des incidents et les problèmes de protection et afin de veiller, par le biais d'enquêtes et d'évaluations, à ce que les routes de retour bénéficient de services adéquats.

Oui Un mémorandum d'accord a été signé en janvier 2006 entre l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Soudan et a été complété par une lettre d'accord entre le HCR et le Gouvernement du Soudan, ce qui a permis d'établir un cadre global de planification pour le retour des personnes déplacées et des réfugiés au Darfour, une fois que les conditions préalables à la sécurité auraient été réunies, conditions qui permettent à l'ONU de veiller à ce que le retour se déroule dans le respect du droit international et dans des conditions de sûreté et de dignité.

8 Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre, mais leur nombre a été notablement inférieur aux prévisions, du fait de problèmes de logistique et d'accès, liés à des conditions de sécurité qui laissent à désirer au Darfour.

Réalisations escomptées 4.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et des groupes armés, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4.2.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration

Le programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration n'a pas été adopté car les parties n'ont pas voulu s'engager dans ce type de discussions pour des raisons politiques et de sécurité, en raison de différends portant sur les arrangements opérationnels dans les zones de transition ou encore sur l'interprétation de l'Accord de paix global, s'agissant des rôles et des responsabilités des commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

La MINUS a toutefois fourni un appui technique aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui a été soumis pour approbation au Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés, notamment parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) [2004/05 : 0; 2005/06 : 37 500 (10 000 adultes, 17 000 enfants, 10 500 membres de groupes spéciaux); 2006/07 : 112 500 (85 000 adultes, 17 000 enfants, 10 500 membres de groupes spéciaux)]

En tout, 50 femmes associées aux groupes de combat et 52 combattants handicapés appartenant aux autres groupes armés alignés sur les Forces armées soudanaises ont été démobilisés en 2006/07. En tout, 1 215 enfants soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan, alignés sur les Forces armées soudanaises, ont également été démobilisés.

Le désarmement et la démobilisation prévus n'ont pas eu lieu, du fait de la non-adoption du programme national pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration et des préoccupations soulevées par l'ONU et les donateurs quant au nombre et aux catégories de bénéficiaires, aux critères de sélection, au statut des armes détenues et aux arrangements opérationnels dans les trois zones de transition dans les États d'Abyei, de Kordofan-Sud et du Nil bleu.

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant à la réintégration, notamment parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) [2004/05 : 0; 2005/06 : 30 000 (10 000 adultes, 17 000 enfants, 3 000 membres de groupes spéciaux); 2006/07 : 45 000 (22 500 adultes, 17 000 enfants, 5 500 membres de groupes spéciaux)]

La réintégration des ex-combattants n'a pas eu lieu du fait du retard pris dans le recensement des groupes cibles, qui devaient être démobilisés par les Forces armées soudanaises et par l'Armée populaire de libération du Soudan. Mais des projets pilotes de réintégration ont été lancés pour 102 femmes et soldats handicapés associés aux groupes alignés sur les Forces armées soudanaises, dans l'État de Khartoum, et une stratégie nationale et des programmes spécifiques de réintégration dans le Nord et dans le Sud ont été élaborés en juin 2007 par les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Conseils pratiques offerts au Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en collaboration avec les organismes partenaires, notamment les donateurs et la Banque mondiale, concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion pour tous les groupes armés</p>	<p>Oui Quatre réunions de coordination conjointes ont été tenues avec les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, afin de définir une orientation et une direction sur le plan de l'élaboration du plan stratégique national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et du cadre national de réintégration pour tous les groupes armés : principes et objectifs, groupes visés, cadre institutionnel, arrangements opérationnels dans les zones de transition, phases de l'opération et modalités d'application, notamment critères de sélection et mécanismes de vérification.</p>
<p>En collaboration avec les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, mener plusieurs enquêtes (notamment une enquête restreinte, une étude de la situation économique et une étude de marché), des évaluations de la situation socioéconomique, notamment en recensant les possibilités de réintégration, en offrant aux ex-combattants adultes un appui à la réintégration, notamment en les aidant à trouver des moyens d'améliorer leur situation économique et sociale, aider les femmes et les handicapés ex-combattants à réunir des moyens de subsistance essentiels au niveau local</p>	<p>Oui On a effectué de juillet à octobre 2006 une étude de marché sur l'évaluation de la situation socioéconomique et un recensement des possibilités de réintégration, qui ont porté sur 35 % de la population, à Khartoum, à Juba et à Rumbek, en collaboration avec les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans chacun de ces États. Un système d'évaluation de la situation socioéconomique et de recensement des possibilités a été élaboré par la suite, ce qui a permis l'obtention de données préliminaires. Les informations et la méthode ont été partagées avec les commissions, qui ont entrepris de recenser en détail les possibilités de réintégration dans diverses régions relevant de leurs juridictions respectives. Le recensement permettra de fournir des conseils et de planifier la réintégration.</p> <p>Fourniture d'une assistance pour l'enquête sur les armes légères qui a été menée par l'Organisation Small Arms Survey dans le Sud-Soudan, grâce au partage de données sur les armes légères, enquête qui a porté sur 20 % de la population locale</p>
<p>Au quartier général et sur le terrain, fournir aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration une assistance technique sur tous les aspects du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants et organiser 10 sessions de formation sur ces questions et sur le</p>	<p>Oui Fourniture d'une assistance technique aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en vue de la formation d'un comité de coordination technique et facilitation de l'organisation de 15 réunions de groupes de travail techniques au Nord-Soudan et au Sud-</p>

contrôle des armes, et surveiller les premières étapes de la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle des armes

Soudan avec des participants des forces armées et des commissions de désarmement, démobilisation et réintégration, réunions axées sur la planification du désarmement et de la démobilisation et sur les questions de sensibilisation et de réintégration

Aucun cours de formation n'a été organisé à la suite de retards dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et, le 30 juin 2007, les discussions se poursuivaient entre l'ONU et les commissions nationales concernant la stratégie de contrôle des armes légères.

Facilitation de la tenue de deux ateliers avec la participation de 80 membres des commissions, du personnel et de représentants des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, qui ont porté sur l'élaboration d'un plan d'opération conjoint pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration

Facilitation de la tenue d'un atelier sur la sécurité des communautés et le contrôle des armes à l'intention d'une trentaine de membres du Gouvernement du Sud-Soudan et de 15 représentants des autorités locales de l'État de Jonglei

Collecte, stockage, contrôle et destruction (là où il y a lieu) des armes, conformément au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration

Non Le désarmement des groupes armés n'a pas été entrepris du fait des retards intervenus dans l'élaboration finale de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la suite de dissensions entre les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration, portant sur les arrangements opérationnels dans les trois zones.

La MINUS a néanmoins fourni une assistance logistique et technique au Gouvernement du Sud-Soudan en appliquant un programme de désarmement volontaire de la part des civils dans deux comtés de l'État de Jonglei : Akobo (juillet à août 2006) et Pibor (janvier à mai 2007), avec la collecte de 1 203 et 1 126 armes et munitions connexes, respectivement. Les armes recueillies ont été stockées par les responsables du bureau du Gouverneur dans les deux États, en attendant une décision du Gouvernement quant à leur destruction ou leur utilisation.

Quatre réunions avec le Comité directeur responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin de coordonner l'application du programme relatif à ces activités, en particulier dans ses rapports avec la protection, les droits de l'homme et le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés

Désarmement et démobilisation de membres de milices acceptant librement d'être démobilisés (dont le nombre pourrait atteindre 85 000), moyennant notamment la prestation de services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique, et appui à la réintégration de ces personnes dans leur communauté d'origine

Désarmement et démobilisation de 5 500 membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés ex-combattants), moyennant notamment la prestation des services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique

Coordination, en coopération avec l'UNICEF, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de 17 000 enfants associés aux forces combattantes, par le biais notamment de la tenue, sous la présidence de la Mission, de réunions bimensuelles avec les partenaires et les parties de négociations en vue d'obtenir l'accès aux enfants et leur libération et de la conduite d'enquêtes sur les violations de leurs droits

4 Les réunions des comités directeurs responsables du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont porté sur les questions liées à l'aide au développement et à l'application d'une stratégie nationale de démobilisation, de désarmement et de réintégration, qui favorise la cohérence en matière de protection, de droits de l'homme, de retour et de réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, en ce qui concerne tous les aspects du programme.

Non Le désarmement et la démobilisation des membres de milices n'ont pas eu lieu, du fait des retards intervenus dans l'intégration d'autres groupes armés dans l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées soudanaises, ainsi que dans la présentation des nombres de personnes concernées aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Non Le désarmement et la démobilisation des groupes spéciaux n'a pas eu lieu, du fait des retards intervenus dans la présentation des groupes de personnes concernées par les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan aux commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Cependant, 50 combattants handicapés et 52 femmes associées aux groupes armés ont été démobilisés en août 2006 dans l'État de Khartoum et ont reçu une aide à la réinsertion.

Non L'objectif de 17 000 enfants, sur la base d'une évaluation conjointe établie en 2004 par l'Armée populaire de libération du Soudan et par l'UNICEF a été jugé trop ambitieux après les retards intervenus dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Ce chiffre a été révisé à la baisse, à 4 000 enfants. La MINUS a aidé l'UNICEF à démobiliser parmi ce groupe 1 500 enfants associés aux forces et aux groupes armés et à les réunir avec leurs familles; 250 ont reçu une aide à la réintégration et 237 de plus ont été inscrits en 2006/07 en vue d'être démobilisés et de pouvoir retourner dans leurs familles. Ce chiffre faible est attribué à de nouveaux retards dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à l'exclusion

Mise en œuvre, dans neuf centres régionaux, de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, de sensibilisation aux armes légères et de mobilisation de la population à l'intention de 1 000 responsables et membres de communautés locales, l'objectif étant de favoriser l'acceptation générale du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, de susciter un appui en sa faveur aux niveaux national, régional et local et, en particulier, d'encourager les femmes à y prendre part

Tenue, avec la participation des autorités militaires et civiles du Gouvernement soudanais et du Mouvement populaire de libération du Soudan de 10 ateliers régionaux sur le rôle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans l'Accord de paix global, ses modalités probables et ce que l'on attend des autorités susmentionnées pour appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration

Réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, dans le but de mobiliser l'appui international en faveur du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et d'établir une concertation avec les donateurs participant directement à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ou à la transformation du secteur de la sécurité

tenant à leur âge d'un certain nombre d'enfants associés aux forces de combat.

Non Les commissions n'ont pas appuyé les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de sensibilisation aux armes légères ou de mobilisation de la communauté dans les centres régionaux, faute de capacités. Mais la MINUS a aidé les commissions à élaborer des documents régissant les activités de désarmement et de démobilisation, qui établiront des directives en vue de la diffusion d'informations aux groupes visés.

Les données sur l'aide à la réinsertion ont également été mises à la disposition des commissions. En outre, au Nord-Soudan, les Hakamas, qui composent des chants qu'ils entonnent devant les soldats et les milices, ont été parrainés par la MINUS en vue de diffuser des messages de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le Kordofan méridional.

Non Aucun atelier n'a été organisé car les commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne voulaient pas susciter d'attentes irréalistes en matière de Stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et en ce qui concernait les programmes du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Non Du fait des retards intervenus dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, seules trois réunions ont été tenues avec les donateurs multilatéraux durant la période à l'examen.

Réalisation escomptée 4.3 : Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan

Indicateurs de succès prévus

4.3.1 Augmentation de 10 % des dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'agriculture, au développement rural, et à l'équipement dans le budget du Gouvernement d'unité nationale de l'exercice 2006/07 par rapport à celui de l'exercice 2005/06

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Augmentation de 80 % des dépenses de janvier 2005 à la mi-2007, qui sont passées de 1,1 milliard de dollars à 1 milliard 98 millions de dollars, ce qui représente 22 % du budget national (9 milliards de dollars)

4.3.2 Les objectifs de la Mission d'évaluation conjointe tels qu'ils sont définis dans le volume 2 de son rapport sont remplis.

Objectif atteint. Les principaux objectifs de la Mission d'évaluation conjointe ont été atteints.

4.3.3 Augmentation de 10 % des ressources transférées du budget central du Gouvernement d'unité nationale pour l'exercice 2006/07 aux budgets des États, hormis le Sud-Soudan, par rapport à l'exercice 2005/06

Augmentation de 7 % des ressources transférées du budget central du Gouvernement d'unité nationale pour l'exercice 2006/07 aux budgets des États, hormis le Sud-Soudan, par rapport à l'exercice 2005/06

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui à la coordination des mesures prises par les donateurs et à la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour financer le relèvement et le développement du pays, grâce à l'organisation de conférences de donateurs, à la participation des donateurs aux réunions de coordination et au suivi financier de celles de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan	Oui	De nouveaux paramètres de financement par pays, destinés à introduire plus de souplesse par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à réduire les coûts des transactions ont été soumis pour approbation au Gouvernement d'unité nationale en janvier 2007. Pendant la deuxième réunion du consortium pour le Soudan qui s'est tenue en mars 2007, les donateurs ont lié le financement du relèvement et des efforts de développement dans le Nord aux progrès réalisés dans le Darfour. Ils ont également demandé un examen des mécanismes d'aide, notamment l'établissement de nouvelles priorités et une estimation des coûts pour la deuxième phase de la première Mission d'évaluation conjointe.
Élaboration et coordination, en consultation avec les autorités locales, d'une stratégie Organisation des Nations Unies/organisations non gouvernementales concernant l'application des conclusions de la Mission d'évaluation conjointe dans tout le pays	Oui	Le plan de travail stratégique pour 2007 a été élaboré et avalisé par l'équipe de pays et les partenaires des Nations Unies en novembre 2006. On y tient compte des conclusions de la Mission d'évaluation conjointe et on y aborde des questions d'application plus vaste. Des consultations ont eu lieu entre le Gouvernement d'unité nationale (Ministère de la coopération internationale, Équipe mixte de transition nationale et représentants des ministères techniques) en vue d'engager des discussions et de parvenir à un accord sur les principales priorités régionales et sectorielles et d'examiner les projets de plans sectoriels. Au Sud-Soudan, des consultations avec les membres du secrétariat du Mouvement populaire de libération du Soudan et d'autres parties prenantes ont été engagées au cours de

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, établissement du plan de travail de l'Organisation des Nations Unies pour le Soudan, destiné à appuyer la planification commune du relèvement et du développement et la mobilisation commune des ressources nécessaires à cet effet, notamment le suivi de son application et révision de ses dispositions en fonction des nouvelles évaluations des besoins ou d'exigences liées à l'application de l'Accord de paix global

Formulation d'orientations générales destinées au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux donateurs et aux autres acteurs du développement, y compris l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales s'occupant du relèvement et du développement, par le biais notamment d'une analyse de la situation sociopolitique au Soudan

Participation à 8 réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et participation hebdomadaire aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies afin de fournir des directives stratégiques et des services consultatifs à toutes les parties afin que le Fonds soit utilisé conformément au plan de travail des parties pour 2006 et les années suivantes et aux conclusions de la Mission d'évaluation conjointe

réunions sectorielles. Des consultations informelles se sont tenues en septembre et en octobre 2006 avec de hauts représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan sur les priorités globales, axées notamment sur l'accès humanitaire, le relèvement et la satisfaction des besoins de développement.

Oui L'élaboration du plan de travail de l'ONU et des partenaires pour 2007 à l'appui de la planification commune et de la mobilisation des ressources en vue du relèvement et du développement a été achevée en novembre 2006, sur la base des conditions liées à l'application de l'Accord de paix global, notamment l'élaboration des priorités de relèvement et de développement sur la base des conclusions de la Mission (vol. II).

Oui Des orientations générales en matière de relèvement et de développement dans le Sud-Soudan et dans les trois zones ont été définies au cours de réunions mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les donateurs et les autres acteurs du développement. Des conseils ont été donnés à d'autres organismes des Nations Unies et à des partenaires internationaux qui ont conclu que les conditions de sécurité empêchaient la Mission d'évaluation conjointe au Darfour d'achever ses travaux techniques.

9 Tenue de 4 réunions du comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs au niveau national et de 5 réunions avec le Comité de contrôle au Sud-Soudan

Réalisation escomptée 4.4 : Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou de subir des exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et y vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme.

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4.4.1 Les actes de violence sexuelle et de violence à motivation sexiste et autres attaques et exactions commises contre les civils sont dûment signalés par le Gouvernement d'unité nationale et par le Gouvernement du Sud-Soudan.

Les actes de violence et d'agression ne sont pas systématiquement signalés par le Gouvernement.

4.4.2 Criminalisation, par le Gouvernement d'unité nationale et par le Gouvernement du Sud-Soudan, du recrutement d'enfants par les forces et les groupes armés

Aucune loi n'a été adoptée, la question étant encore examinée par l'Assemblée nationale et par le Parlement du Sud-Soudan.

Toutefois, en collaboration avec l'UNICEF, la MINUS a insisté auprès du Ministère du bien-être social, de la condition féminine et de l'enfance du Gouvernement d'unité nationale et auprès du Ministère de la promotion féminine, du bien-être social et des affaires religieuses du Gouvernement du Sud-Soudan pour qu'ils fassent adopter une loi sur la protection de l'enfant en période de conflit armé. Le Ministère de la promotion féminine, du bien-être social et des affaires religieuses du Sud-Soudan a achevé l'élaboration du projet de loi sur la protection de l'enfant (2006) et l'a soumis pour examen au Parlement du Sud-Soudan en novembre 2006. Le projet de loi sur les forces armées, qui érige en infraction le fait d'enrôler des enfants de moins de 18 ans, a aussi été déposé en janvier 2007. Le Parlement du Sud-Soudan devrait adopter les deux projets de loi d'ici à la fin de sa session de 2007.

4.4.3 Aucun cas de recrutement d'enfant par des forces ou des groupes armés n'est signalé.

En juin 2007, 1 800 cas d'association d'enfants aux forces armées ont été recensés et seront vérifiés par l'UNICEF et la MINUS en vue de la libération, la démobilisation et la réintégration des enfants.

Du fait du conflit en cours au Darfour et du retard accusé dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des enfants continuent d'être recrutés et participent aux activités militaires. En collaboration avec l'UNICEF, l'Armée de libération du Soudan et d'autres partenaires, la MINUS a engagé les parties à recenser les enfants et à négocier leur libération et leur réunification avec leurs familles.

4.4.4 Mise en place par le Gouvernement d'unité nationale et par le Gouvernement du Sud-Soudan d'un système de contrôle visant la protection des civils

Le système de contrôle n'a pas été mis en place, faute de disposer des moyens et des ressources exigés par la création d'un tel système.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
Présidence des réunions interinstitutions tenues dans les États et au niveau national par le Groupe de travail sur la protection et participation hebdomadaire à ces réunions, afin d'observer l'évolution des questions liées à la protection des civils au Soudan, de faire rapport à leur sujet et d'en assurer le suivi, notamment en publiant des rapports périodiques sur les droits de l'homme et la protection et en rencontrant les autorités compétentes pour les sensibiliser à ces questions	Oui À l'échelon national, le Groupe directeur de Khartoum pour la protection, présidé par la MINUS, s'est réuni deux fois par mois et au niveau des États, les groupes de travail sur la protection, coprésidés par la MINUS et le HCR, se sont réunis chaque mois pour examiner les questions touchant à la protection des civils en période de conflit armé, la violence sexuelle et la violence à motivation sexiste, l'enlèvement et le recrutement d'enfants par les forces armées et par les groupes armés en vue de mieux faire connaître les violations et arrêter des mesures de suivi. Des rapports hebdomadaires sur l'évolution en matière d'atteintes à la protection générale et à la protection des enfants ont été établis et transmis aux donateurs, à l'équipe de pays des Nations Unies et à des ONG, afin d'attirer l'attention sur les violations et de promouvoir la protection.
Contacts réguliers avec le personnel de l'Union africaine déployé au Darfour, sous la forme de consultations hebdomadaires et de réunions ponctuelles selon que de besoin, afin d'échanger des informations sur les problèmes de protection et de favoriser la coordination de l'action menée par les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies	12 Des réunions ont été tenues avec les hauts responsables de la MUAS sur les questions de protection, notamment le passage des secours humanitaires, la protection des civils dans les camps de personnes déplacées et dans les zones rurales, la prévention de la violence sexuelle et de la violence à motivation sexiste, l'organisation de patrouilles pour assurer la sécurité des femmes pendant le ramassage du bois de chauffe, la médiation des conflits de personnes déplacées et de milices et la programmation de l'appui de l'ONU à l'UA et à la MUAS.
Protection, par les forces de maintien de la paix, des civils exposés à une menace imminente de violences physiques	Oui Protection assurée grâce à la présence de patrouilles militaires, à la mise en place de mécanismes de surveillance et à la communication d'informations sur les conditions de sécurité, telles que les violations du cessez-le-feu à Malakal, en novembre 2006
Appui à la formulation et à l'adoption de mesures destinées à prévenir les rapatriements et réinstallations non librement consentis et à créer les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les personnes déplacées au Darfour puissent rentrer définitivement chez eux dans la dignité et la sécurité, notamment interventions auprès des plus	Oui Par le biais des groupes de travail sur le rapatriement établis dans les États de Khartoum, de Bahr el Ghazal Nord, de Bahr el Ghazal Ouest, de Warab, de Kordofan méridional, d'Équatoria Ouest et d'Équatoria central, la MINUAS a appuyé le rapatriement de quelque 85 000 personnes déplacées au Sud-Soudan.

hautes instances du pays du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations humanitaires, agissant en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

Examiner et analyser, en vue d'une enquête, les rapports sur les mouvements forcés de population, le trafic et les enlèvements et résoudre une fois par semaine les enlèvements, afin d'informer et de sensibiliser les institutions politiques et judiciaires et les services de sécurité, y compris les mécanismes créés lors de l'instauration du cessez-le-feu

Fournir aux institutions de contrôle du cessez-le-feu, notamment la Commission militaire mixte du cessez-le feu et la Commission militaire mixte de zone, des rapports fondés sur des observations factuelles concernant la protection des civils

Organisation, en collaboration avec les organismes humanitaires, de 20 ateliers et autres activités de formation à l'intention des autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan (services chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, responsables gouvernementaux, magistrats) dans les trois États du Darfour et au Sud-Soudan, afin de les sensibiliser à la nécessité de protéger les civils et de les inciter à s'acquitter pleinement de la responsabilité qui leur incombe au premier chef à cet égard

Elle a notamment apporté au processus de rapatriement des outils techniques et des outils pour le suivi de la protection, surveillé et évalué deux centres pour le départ à Khartoum et 32 stations d'étape au Soudan tout au long du processus, recensé les atteintes à la protection et les problèmes posés par celle-ci, aidé à l'organisation d'une campagne d'information sur les activités de rapatriement dans les camps de personnes déplacées à Khartoum et au Sud-Soudan, évalué les conditions offertes aux rapatriés, en s'attachant particulièrement à ce que les femmes et les enfants aient accès à une aide et à des services destinés à satisfaire leurs besoins essentiels et à favoriser leur réintégration dans les collectivités locales. En collaboration avec l'OIM, la MINUS a aussi supervisé le rapatriement de quelque 15 000 Dinkas du Darfour au Bahr el Ghazal Nord et vérifié leurs conditions de sécurité pour leur éviter un rapatriement non librement consenti.

52 Les mouvements forcés de population, le trafic et les enlèvements ont été soumis à des examens, analyses et enquêtes effectués chaque semaine et portant notamment sur 436 cas signalés d'enlèvement d'enfants et de déplacement forcé qui ont touché 16 088 familles vivant dans les camps de personnes déplacées et dans d'autres zones urbaines pauvres de Khartoum.

47 Des cas de recrutement d'enfants à Abyei, à Juba, à Malakal et à Wau ont été signalés à la Commission militaire mixte du cessez-le feu et à la Commission militaire mixte de zone.

Non Quatorze stages de formation ont été organisés à l'intention des agents chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, des responsables gouvernementaux et des chefs tribaux et religieux des personnes déplacées sur des problèmes particuliers de protection, en vue de renforcer leurs capacités et leurs compétences, notamment en matière de protection. Ces stages de formation se sont répartis comme suit : 4 stages sur les questions de protection de l'enfance à l'intention de 153 agents de police du Gouvernement soudanais; 4 stages sur la surveillance policière de proximité à l'intention de 127 policiers et de 202 responsables de

- personnes déplacées; 5 stages sur les questions de protection générale et de protection de l'enfance à l'intention de 250 membres des autorités locales; et 1 stage sur l'enrôlement des enfants et leur désarmement, démobilisation et réintégration, à l'intention de 60 commandants des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan.
- Les ateliers ont été moins nombreux en raison de l'insécurité qui régnait au Darfour.
- Établissement de rapports hebdomadaires sur les conditions de sécurité et les principaux problèmes de protection au Darfour et au Sud-Soudan, à l'intention du Gouvernement et des donateurs
- Oui À l'issue de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs, le Gouvernement et les organisations humanitaires, des rapports ont été établis sur les principaux problèmes liés aux atteintes à la protection, notamment les activités politiques et le militantisme des jeunes dans les camps, les questions relatives à la violence sexuelle, l'organisation de patrouilles pour assurer la sécurité des femmes pendant le ramassage du bois de chauffe et l'acheminement de l'aide humanitaire.
- Surveiller et identifier les enfants liés aux groupes armés et dont il faut faciliter le regroupement familial ou la réintégration, repérer le recrutement d'enfants et les attaques commises contre eux dans le cadre du conflit armé
- Oui En étroite coopération avec l'UNICEF, la MINUS a surveillé et suivi les cas signalés de recrutement d'enfants par des groupes armés. Plus de 521 enfants liés aux groupes armés ont été identifiés et parmi eux, 121 ont retrouvé leur famille. La MINUS a facilité la libération de 10 enfants soldats, qui étaient détenus dans le Darfour-Sud par une faction de non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour. Dans l'État du Haut-Nil, 60 enfants ont également été libérés par l'Armée populaire de libération du Soudan et les équipes de surveillance conjointes de la MINUS et de l'UNICEF ont réussi à libérer 51 enfants détenus par les milices au Darfour.
- Organisation de 30 visites sur le terrain pour enquêter sur des allégations de violations graves des droits des enfants dans les zones du pays touchées par le conflit et coordination des activités destinées à faire comprendre aux autorités soudanaises qu'elles doivent enquêter sur ces violations et traduire leurs auteurs en justice
- 250 Des visites d'évaluation sur le terrain ont été effectuées à Khartoum et dans les États du Nord, au Sud-Soudan, dans les trois régions, au Soudan oriental et au Darfour, pour examiner et vérifier, en vue d'une enquête, les allégations d'atteintes graves à la protection et aux droits des enfants.
- Élaboration d'un plan visant à mettre la législation du Gouvernement d'unité nationale et celle du Gouvernement du Sud-Soudan concernant les enfants en conformité avec la Convention relative
- Non La mise en conformité de la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'enfant n'a pas progressé.

aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs et à suivre les mesures prises à cet égard par les institutions judiciaires, établissements pénitentiaires et autres institutions soudanaises pertinentes, et sensibilisation des autorités soudanaises à la nécessité d'appliquer ce plan en collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les institutions judiciaires soudanaises (dont celles responsables de l'application du droit coutumier), l'UNICEF et les autres organismes humanitaires

Recensement des associations de jeunes actives dans les zones de conflit pour les aider à se constituer en réseau pour mieux échanger des informations et renforcer leurs capacités

Surveiller la situation des enfants en période de conflit armé et communiquer des informations à ce sujet au Conseil de sécurité et aux États Membres, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil, notamment la résolution 1612 (2005)

Néanmoins, la MINUS a prodigué des conseils au Ministère de la promotion féminine, du bien-être social et des affaires religieuses au sujet du projet de loi sur la protection de l'enfant (2006), qui a été soumis au Parlement en novembre 2006. En janvier 2007, le projet de loi sur les forces armées, qui érige en infraction le fait d'enrôler des enfants de moins de 18 ans, a aussi été déposé devant le Parlement, qui devrait l'adopter d'ici à la fin de sa session de 2007.

Non Le recensement n'a pas eu lieu, la priorité ayant été donnée aux activités de protection au Darfour. Un rapport d'évaluation sur la politisation et le militantisme des jeunes dans les camps de personnes déplacées du Darfour a toutefois été établi en octobre 2006 et ses conclusions ont été communiquées au Groupe directeur de Khartoum pour la protection afin d'appuyer les activités d'information et de sensibilisation. Au Sud-Soudan, des recherches portant sur les bandes de jeunes ont été effectuées, ainsi que des patrouilles dans les camps de personnes déplacées, et la tendance, de plus en plus marquée au Darfour, à commettre des actes de violence sexuelle et de violence à motivation sexiste a fait l'objet, en novembre 2006, d'une évaluation dont les résultats ont été communiqués aux membres du Groupe de travail sur la protection au Darfour.

Oui Le Groupe de travail créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a constaté et signalé de graves violations commises contre les enfants.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Augmenter le taux d'occupation du complexe du quartier général de la Mission, c'est-à-dire des 9 bâtiments réunis en un seul complexe à Khartoum (2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 60 % ; 2006/07 : 100 %)

Objectif atteint. Les services de la MINUS sont désormais regroupés au sein d'un seul quartier général, à l'exception des services d'information de la station de radio, dont le déménagement au quartier général n'est pas prévu. Au 30 juin 2007, les travaux de construction entrepris au quartier général de la Mission se poursuivaient, y compris la construction destinée à appuyer la MINUAD (2004/05 : 0 % ; 2005/06 : 60 % ; 2006/07 : 100 %).

5.1.2 Augmenter le nombre total d'hélistations conformément aux règles de l'Organisation de l'aviation civile internationale applicables aux opérations de jour et de nuit (2004/05 : 0 opération de jour et de nuit; 2005/06 : 9 opérations de jour et de nuit; 2006/07 : 27 opérations de jour et de nuit)

Objectif atteint. Onze pistes et 14 hélistations exploitables de jour comme de nuit grâce à l'installation de systèmes d'éclairage ont été mises en place, même si elles ne répondent pas à toutes les normes de l'OACI (2004/05 : 0 opération de jour et de nuit; 2005/06 : 9 opérations de jour et de nuit; 2006/07 : 25 opérations de jour et de nuit). Les deux hélistations du Darfour ne sont pas équipées pour accueillir des vols de nuit, ceux-ci n'ayant pas été autorisés par le Gouvernement.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Deuxième et dernière année de la construction du complexe du quartier général de la Mission à Khartoum au cours de laquelle devront être effectués les travaux suivants : installation électrique et plomberie, création de réseaux informatiques et mise en place des dispositifs de sécurité, mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, construction d'un mur d'enceinte et mise en place d'un système d'éclairage de l'ensemble du complexe, signalisation du complexe de la Mission, et essais et mise en service des installations

Oui Les travaux prévus dans le plan de construction du quartier général pour la deuxième année ont été achevés si bien que les locaux peuvent accueillir tout le personnel de la MINUS. Les travaux de construction se poursuivent dans la Mission en conséquence des modifications intervenues dans la conception des opérations, notamment l'appui à la MINUAD, qui n'avait pas été prévu.

Mise en conformité de 27 aires d'atterrissage avec les règles de vol à vue pour permettre aux hélicoptères d'effectuer des opérations de nuit

Non 14 hélistations et 7 pistes ont été modernisées pour rendre possibles les opérations de nuit grâce à l'installation de systèmes d'éclairage, étant donné que les autorités de l'aviation civile soudanaise ont mis en conformité 4 pistes. Le Gouvernement soudanais n'ayant pas autorisé les vols de nuit au Darfour, les hélistations qui s'y trouvent n'ont pas été mises à niveau.

	Produit exécuté bien que non prévu : Appui à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation
	Produit exécuté bien que non prévu : Mise en œuvre du dispositif d'appui initial et d'une partie du dispositif d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan. Pour plus d'informations, voir l'annexe I
Militaires, personnel de police et personnel civil	
Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 750 observateurs militaires et de 9 250 militaires, dont 185 officiers d'état-major, 4 765 membres d'unités de soutien et 4 300 membres d'unités de protection de la force	Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de : 627 Observateurs militaires 187 Officiers d'état-major 8 595 Membres d'unités de soutien et d'unités de protection de la force 88 Officiers d'état-major déployés au 30 juin 2007 au titre du dispositif d'appui initial en faveur du Darfour
Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 715 membres de la police des Nations Unies	645 Membres de la police des Nations Unies représentant l'effectif moyen de membres ayant fait l'objet d'affectation, de relève ou de rapatriement 25 Membres de la police des Nations Unies déployés au 30 juin 2007 au titre du dispositif d'appui initial en faveur du Darfour
Vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome afférant à un effectif moyen de 9 250 militaires et établissement de rapports périodiques sur la question	456 Rapports d'inspection des opérations de vérification, et 152 Rapports de vérification trimestriels concernant une moyenne de 8 782 Militaires
Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 9 250 militaires	8 595 Militaires représentant l'effectif moyen de militaires ayant été approvisionnés en rations et en eau
Administration de 4 719 contrats civils en moyenne (concernant 1 143 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 345 agents recrutés sur le plan national et 231 Volontaires des Nations Unies)	3 140 Contrats administrés, pour une moyenne de : 786 Fonctionnaires recrutés sur le plan international 2 171 Agents recrutés sur le plan national 183 Volontaires des Nations Unies 59 Agents recrutés et administrés au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé, dont :

Application d'un programme de déontologie et de discipline (formation, prévention, suivi et mesures disciplinaires) destiné à tous les militaires, membres de la police et membres du personnel civil

- 46 Fonctionnaires recrutés sur le plan international
 - 1 Agent recruté sur le plan national
 - 12 Volontaires des Nations Unies
- 2 882 Nouveaux agents de maintien de la paix ont été formés à la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels, ainsi qu'à l'établissement de rapports y afférents, à la faveur du programme d'accueil et de réunions d'information.

Une base de données complète demeure en place pour recueillir, suivre et contrôler les pratiques répréhensibles.

Un programme d'information faisant intervenir la Radio des Nations Unies, des bulletins d'information, des affiches, des communiqués de presse et d'autres médias

Installations et infrastructures

Entretien de camps permanents pour un effectif moyen de 9 250 militaires et de bâtiments à usage de bureaux dans 25 sites

- Non Au 30 juin 2007, la construction de camps permanents pour tous les militaires n'était pas entièrement terminée, et ce, pour différentes raisons : manque de capacités techniques durant la période considérée, impossibilité de faire appel à des compétences extérieures pour l'exécution de grands programmes de construction et évolution intervenue dans la conception des opérations qui, tenant compte de la capacité limitée de la Mission, a accordé la priorité à la construction de logements préfabriqués, destinés à accueillir le personnel civil dans le quartier général de secteur. Des programmes d'entretien sont en place dans tous les sites de la Mission.

Durant la période considérée, la construction d'un camp permanent a été en partie achevée pour accueillir le personnel déployé à El Fasher au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé.

Construction de 10 puits entièrement équipés, y compris d'installations de traitement des eaux, à l'usage du personnel de la Mission, dans l'ensemble du pays

- Non 4 puits ont été creusés à Talodi, Yei, Yambio et Torit. Au 30 juin 2007, 8 puits étaient en construction à Raja, Wau, Kadugli et Kurmuk (2 dans chaque localité). Des difficultés d'exécution du contrat liées à l'incapacité du fournisseur à livrer aux délais prévus ont causé des retards.

Entretien de 35 puits entièrement équipés, y compris d'installations de traitement des eaux, à

- 29 Puits entretenus. Ils sont moins nombreux que prévu en raison des retards susmentionnés dans

l'usage du personnel de la Mission, dans l'ensemble du pays

Mise en place d'installations d'amarrage pour des péniches à Kosti, Melut, Bor, Malakal et Juba

Remise en état et entretien, sur toute leur longueur, des pistes d'aéroport à Kadugli, Malakal et Ed Damazin pour que les opérations des avions de moyen tonnage (évacuations sanitaires, transport de passagers et transport de fret) puissent se faire dans de bonnes conditions de sécurité de jour comme de nuit

Entretien des services de circulation aérienne, des installations de navigation aérienne, des services d'intervention d'urgence et des services d'aérodrome dans 6 aérodromes de secteur conformément aux normes minimales établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour les aéroports de catégorie 6 afin de permettre les atterrissages et les décollages de jour comme de nuit, conformément aux règles de vol applicables aux instruments

la construction de puits.

Non La mise en place d'installations d'amarrage a été retardée, et ce, pour différentes raisons : manque de capacités techniques durant la période considérée, impossibilité de faire appel à des compétences extérieures pour l'exécution de grands programmes de construction et évolution intervenue dans la conception des opérations qui, tenant compte de la capacité limitée de la Mission, a accordé la priorité à la construction de logements préfabriqués, destinés à accueillir le personnel civil au niveau du quartier général de secteur.

Non Aucune opération d'envergure n'est intervenue dans le domaine de la remise en état des aéroports. Toutefois, sur l'ensemble des sites, les pistes d'atterrissage ont été entretenues pour permettre à la flotte aérienne de la MINUS de poursuivre les opérations. Les retards constatés dans la remise en état des aéroports sont imputables à diverses raisons : manque de capacités techniques durant la période considérée, impossibilité de faire appel à des compétences extérieures pour l'exécution de grands programmes de construction et évolution intervenue dans la conception des opérations qui, tenant compte de la capacité limitée de la Mission, a accordé la priorité à la construction de logements préfabriqués, destinés à accueillir le personnel civil au niveau du quartier général de secteur.

5 Aérodromes de secteur, dont 2 aéroports de catégorie 5 à Ed Damazin et Wau, 1 aéroport de catégorie 6 à Kadugli, et 2 aéroports de catégorie 7 à Malakal et Juba.

L'aéroport d'Abyei ne dispose pas de services de lutte contre l'incendie, mais seulement d'extincteurs étant donné que l'aérodrome est peu fréquenté, et uniquement par des aéronefs à voilure tournante.

Les atterrissages de nuit conformément aux règles de vol aux instruments ne sont possibles qu'à Khartoum. Il est possible d'atterrir de nuit dans d'autres aéroports suivant les règles de vol à vue.

Entretien de 9 aérodromes et de 27 aires d'atterrissage pour hélicoptères de façon à rendre possibles les opérations de nuit conformément aux règles de vol à vue

Réparation et entretien des infrastructures de transport existantes (9 pistes d'atterrissage et 2 240 km de route) y compris l'installation de systèmes d'évacuation des eaux de pluie

Déminage d'une partie des infrastructures de transport existantes (1 344 km de route), réalisation d'une étude technique portant sur 11 356 km de route et, le cas échéant, d'une action humanitaire de déminage

Transports terrestres

Installation d'un système de contrôle et de suivi des déplacements sur 1 995 véhicules

7 Aérodromes et

14 Aires d'atterrissage pour hélicoptères ont été entretenues par la MINUS de façon à rendre possibles les opérations de nuit conformément aux règles de vol à vue

8 Pistes d'atterrissage

245 Kilomètres de route réparés et entretenus

Les retards accusés dans l'exécution du programme d'entretien des routes s'expliquent par le fait que la Mission manquait de capacités techniques et par le fait que la priorité a été accordée au programme de construction de logements préfabriqués destinés à accueillir le personnel civil.

1 061 Kilomètres de route déminés

13 238 Kilomètres de route ayant fait l'objet d'un relevé. Les routes principales ont été contrôlées et déminées, notamment celles qui relient Kadugli à Talodi, Juba à Yei, Juba à Rokon, Tonj à Wau, Wau à Gogrial, Abyei à Gogrial, Juba à Nimule, Damazin à Kurmuk

5 542 193 Mètres carrés déminés

661 Sites reconnus dangereux situés dans des zones très fortement minées à la périphérie de villes telles que Juba, Wau, Rumbek, Kadugli, Malakal, Damazin et Yei, et classées zones prioritaires à la fois pour les opérations de la Mission et pour les activités prioritaires de caractère humanitaire

818 Véhicules étaient équipés d'un système de contrôle et de suivi des déplacements au 30 juin 2007.

Le retard accusé dans l'installation complète du système de contrôle et de suivi des déplacements s'explique en grande partie par le manque de personnel disposant d'une expérience en matière d'installation et d'entretien du système de contrôle. L'installation a débuté en septembre 2006, avec l'aide de certains membres du personnel temporairement détachés d'autres missions, qui ont dispensé une formation en cours d'emploi en complément d'une formation théorique

Exploitation et entretien de 2 521 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont 86 véhicules blindés, par les 10 ateliers situés à Khartoum et dans 6 secteurs	<p>qu'avaient reçu trois membres de la MINUS à Brindisi (Italie).</p> <p>2 550 Véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont :</p> <p>88 Véhicules blindés ont été exploités et entretenus par :</p> <p>9 Ateliers à Khartoum et 6 secteurs (le siège régional de Kassala a été fermé à la suite de l'expiration du mandat couvrant l'est du pays) à Khartoum, Juba, Wau, Malakal, Kadugli, Damazin et Abyei, ainsi qu'à El Obeid et El Fasher</p>
Achat de carburant et de lubrifiants destinés à la consommation moyenne de 1 617 véhicules appartenant aux contingents	<p>1 444 Véhicules appartenant aux contingents dont la consommation moyenne en carburant a été fournie</p> <p>Les véhicules sont moins nombreux que prévu en raison du retard accusé dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents.</p>
Transports fluviaux	
Achat, exploitation et entretien de 8 péniches pour le transport de marchandises et de matériel entre Kosti, Melut, Bor, Malakal et Juba	<p>Non La conception des opérations a été revue dans le sens de l'achat d'un navire autopropulsé de transport fluvial de marchandises plutôt que l'achat des 8 péniches et la location de pousseurs à une entreprise privée, figurant au nombre des gains d'efficacité présentés dans le budget 2007/08. Au 30 juin 2007, la procédure d'achat était bien avancée, mais pas encore terminée. Comme mesure transitoire, la MINUS a effectué 2 transports fluviaux durant la période 2006/07, faisant appel à des entrepreneurs privés pour transporter 1 757 tonnes de marchandises (environ 10 % du total des marchandises transportées pour le compte de la MINUS).</p>
Transports aériens	
Entretien et exploitation de 16 hélicoptères militaires et de 11 hélicoptères civils, et de 18 avions dans 13 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission	<p>16 Hélicoptères militaires</p> <p>11 Hélicoptères civils</p> <p>18 Avions</p> <p>10 Sites</p> <p>27 Hélicoptères</p> <p>18 Avions</p>
Achat de carburant destiné à la consommation de 27 hélicoptères et de 18 avions	

Transmissions

Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de stations terriennes pivots situées à Khartoum reliées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 22 sites reculés situés dans la zone de la Mission, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données vidéo permettant l'organisation de vidéoconférences

Mise en place, dans l'ensemble du pays, de 18 salles de radiocommunications assurant la transmission de communications à haute fréquence (HF) et à très haute fréquence (VHF) au personnel déployé sur le terrain

Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de 99 répéteurs, 317 stations fixes, 2 316 radios mobiles (VHF) et de 5 439 postes de radio portatifs (VHF)

Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission, y compris pour 707 téléphones portables

Exploitation et entretien de sept systèmes de télécommunications mobiles déployables

Installation de 31 stations d'émissions radiophoniques et de 10 transmetteurs téléguidés et entretien de studios de production d'émissions radiophoniques à Khartoum et à Juba

Oui Exploitation et entretien du réseau satellite de la Mission, constitué de 42 stations terriennes réparties sur 26 sites reculés situés dans la zone de la Mission

24 Salles de radiocommunications à haute fréquence (HF) et à très haute fréquence (VHF) affectées aux communications du personnel déployé sur le terrain

74 Répéteurs installés

2 566 Radios mobiles (HF 1 209 et VHF 1 357)

5 578 Postes de radio portatifs

100 Stations fixes

L'installation à Khartoum de radios mobiles à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF) a connu des retards en raison du manque d'infrastructures.

Depuis la fin du mois d'août 2007, l'installation suit son cours et devrait s'achever en février 2008.

965 Téléphones mobiles et par satellite

19 Téléphones mobiles et par satellite attribués aux dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé, et à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation

4 240 Postes commandés, dont 1 poste distinct pour Khartoum

Le réseau permet les possibilités de commutation.

7 Systèmes de télécommunications mobiles déployables ont été exploités et entretenus.

Non Une autorisation du Gouvernement d'unité nationale pour diffuser dans le nord du Soudan faisant toujours défaut, aucun progrès n'y a été enregistré.

Des capacités de radiodiffusion pleinement opérationnelles ont été réalisées à Juba. Des antennes mobiles sont installées à Malakal, Rumbek et Wau.

Les retards intervenus dans la création d'infrastructures dans le sud tiennent au fait que la priorité a été accordée au programme de construction de logements préfabriqués destinés à accueillir le personnel civil.

Entretien de studios de production d'émissions radiophoniques à Khartoum et à Juba.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Informatique		
Exploitation et entretien de réseaux locaux, de 232 serveurs, de 2 914 ordinateurs de bureau, de 1 080 ordinateurs portables, de 950 imprimantes et de 175 scanners dans 40 sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau de longue portée (RLP) de l'ONU	237 3 162 955 850 191 40	Exploitation et entretien de : Serveurs Ordinateurs de bureau Ordinateurs portables Imprimantes Scanners Sites dans la zone de la Mission qui sont reliés entre eux et connectés au RLP de l'ONU
Services médicaux		
Exploitation et entretien de 50 dispensaires de niveau I (14 civils et 36 militaires)	Non	Exploitation et entretien de 14 dispensaires de niveau I appartenant aux Nations Unies et de 30 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents qui ont été répartis entre les équipes médicales avancées dans toute la zone de la Mission
Exploitation et entretien de quatre centres médicaux de niveau II dans quatre sites (militaires)	4	Centres médicaux de niveau II exploités et entretenus (Juba, Ed Damazin, Wau et Malakal)
Exploitation et entretien d'un centre médical de niveau III (militaire)	Oui	1 hôpital de niveau III (Égypte) à Kadugli Arrangements en vigueur pour 2 hôpitaux de niveau III à Khartoum
Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations aériennes ou terrestres depuis la zone de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers des centres médicaux de niveau IV au Caire, à Doubaï, à Nairobi et à Pretoria	Non	Installations de niveau IV entretenues uniquement à Nairobi Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations aériennes et terrestres depuis la zone de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers le centre médical de niveau IV à Nairobi

Formation de 30 conseillers en matière de VIH/sida et mise en place de services de consultations et de dépistage confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel déployé dans la zone de la Mission

Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH/sida, y compris la formation de 200 instructeurs volontaires recrutés parmi le personnel de la Mission, qui dispenseront une formation continue à leurs collègues dans 6 secteurs et au Darfour

Promotion de comportements sexuels sans risques, grâce notamment à la distribution de préservatifs et de brochures d'information sur le VIH/sida à l'ensemble du personnel

En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, formation en matière de VIH/sida de 200 agents de changement délégués par les forces armées des parties, des institutions gouvernementales compétentes du nord et du sud, des organisations non gouvernementales et des collectivités, qui seront chargés d'intégrer les mesures de lutte contre le VIH/sida dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Formation aux fonctions de conseiller en matière de VIH/sida de 50 membres de la population locale, qui seront chargés, en collaboration avec les agents de changement, de promouvoir la sensibilisation au VIH/sida et fourniront des conseils de caractère

12 Conseillers formés en matière de VIH/sida, dont des membres du personnel civil et militaire recrutés sur les plans national et international de la MINUS. Dix-huit autres conseillers en matière de VIH/sida ont été formés en juillet 2007. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par les retards intervenus dans le recrutement du personnel du Groupe du VIH/sida

Des services de consultations et de dépistage confidentiels faisant appel aux conseillers formés par ledit groupe ont été établis dans les différents secteurs

7 407 Membres du personnel participant au programme de sensibilisation au VIH/sida organisé dans le cadre du stage d'accueil dans la Mission

140 Instructeurs volontaires recrutés parmi le personnel de la Mission ont été formés à la lutte contre le VIH/sida. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par les retards intervenus dans le recrutement du personnel du Groupe du VIH/sida

707 Brochures d'information sur le VIH/sida dans diverses langues

1 083 Brochures de sensibilisation au VIH/sida
Le Groupe du VIH/sida, le service médical et les installations médicales du contingent mettent des préservatifs à la disposition des membres du personnel de la Mission

Non Néant. Partiellement imputable aux retards intervenus dans le recrutement du personnel du Groupe du VIH/sida

Suite à l'insécurité dans le secteur de Malakal, les activités de formation ont dû être reportées et devraient avoir lieu du 20 octobre au 1er novembre 2007

26 Conseillers en matière de VIH/sida détachés de l'Armée populaire de libération du Soudan ainsi que d'autres organisations à Rumbek, au sud du Soudan. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par les retards intervenus dans le

confidentiel aux rapatriés et aux anciens combattants qui le souhaiteront, dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

recrutement du personnel du Groupe du VIH/sida

Sécurité

Protection rapprochée du Chef et de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite

Oui Protection rapprochée du Chef et de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite

Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et, s'il y a lieu, évaluation des conditions de sécurité des sites où sont hébergés 715 membres de la police civile, 1 143 membres du personnel recrutés sur le plan international et 176 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international

Oui Directives sur la sécurité des logements et, s'il y a lieu, évaluation des conditions de sécurité des sites d'hébergement

Sécurisation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des entrées et du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission (bâtiment Ramsis et complexe du quartier général), de l'entrepôt et de la base aérienne à Khartoum, du bureau de Juba, de la base de soutien logistique d'El Obeid, des 5 bureaux régionaux et de leurs annexes, des 6 bureaux sous-régionaux et de leurs annexes, des 11 aérodromes et des installations de Port Sudan utilisées pour le contrôle des mouvements des navires, la réception et l'inspection des marchandises et leur dédouanement

Oui

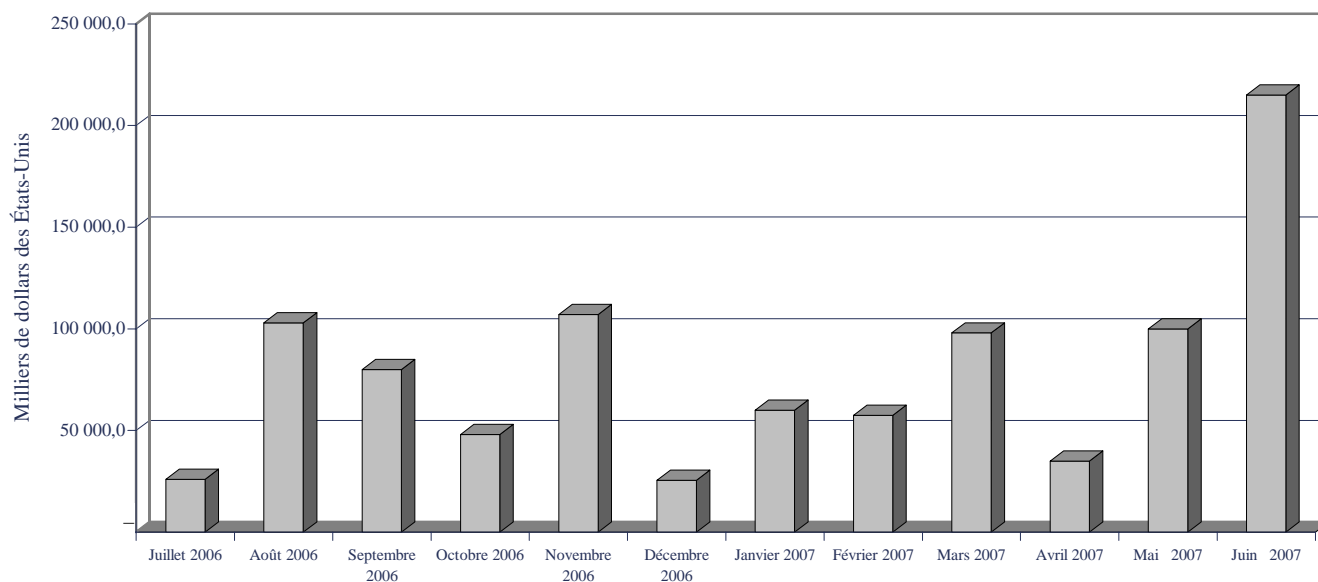
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	36 224,3	29 911,4	6 312,9	17,4
Contingents	246 752,7	220 727,8	26 024,9	10,5
Police des Nations Unies	34 512,3	30 326,9	4 185,4	12,1
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	317 489,3	280 966,1	36 523,2	11,5
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	148 901,6	113 588,1	35 313,5	23,7
Personnel recruté sur le plan national	34 770,1	32 181,1	2 589,0	7,4
Volontaires des Nations Unies	6 262,7	7 160,7	(898,0)	(14,3)
Total partiel	189 934,4	152 929,9	37 004,5	19,5
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 301,8	7 345,8	(4 044,0)	(122,5)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	638,5	731,5	(93,0)	(14,6)
Voyages	2 542,1	10 671,3	(8 129,2)	(319,8)
Installations et infrastructures	156 047,7	162 335,0	(6 287,3)	(4,0)
Transports terrestres	44 562,2	49 073,8	(4 511,6)	(10,1)
Transports aériens	177 023,8	179 364,5	(2 340,7)	(1,3)
Transports maritimes ou fluviaux	7 424,2	6,1	7 418,1	99,9
Transmissions	37 128,3	37 276,1	(147,8)	(0,4)
Informatique	17 284,1	21 820,6	(4 536,5)	(26,2)
Services médicaux	11 616,1	11 299,7	316,4	2,7
Matériel spécial	3 494,8	3 083,6	411,2	11,8
Fournitures, services et matériel divers	109 047,1	71 372,2	37 674,9	34,5
Projets à effet rapide	2 000,0	2 000,0	–	–
Total partiel	572 110,7	556 380,2	15 730,5	2,7
Total brut	1 079 534,4	990 276,2	89 258,2	8,3
Recettes provenant des contributions du personnel	20 255,7	18 593,6	1 662,1	8,2
Total net	1 059 278,7	971 682,6	87 596,1	8,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 079 534,4	990 276,2	89 258,2	8,3

B. Évolution des dépenses mensuelles



13. La hausse des dépenses en juin 2007 est imputable essentiellement à l'augmentation des paiements due au rapprochement et à l'ajustement des factures de fournisseurs avant la clôture des comptes; au recours accru aux stocks stratégiques pour le déploiement rapide des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé; au paiement final du contrat de services de déminage conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période à l'examen (environ 20 millions de dollars); aux achats visant à faciliter la mise en œuvre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé; et aux dépenses non renouvelables liées au contrat de longue durée d'approvisionnement en carburant conclu par la Mission (environ 31 millions de dollars).

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	18 882,7
Recettes diverses ou accessoires	950,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	50 413,8
Total	70 246,8

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	39 188,7
Unités de police constituées	–
Total partiel	39 188,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	21 176,1
Transmissions	8 050,3
Services médicaux	7 595,2
Matériel spécial	2 062,2
Total partiel	38 883,8
Total	78 072,5

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,8	24 mars 2005	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,0		

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	6 312,9	17,4 %

14. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait que les effectifs moyens dans cette catégorie (627 observateurs militaires) ont été moindres que prévu au budget (750), suite à la réduction de la composante militaire conformément au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 25 janvier 2007 (S/2007/42).

	<i>Écart</i>	
Contingents	26 024,9	10,5 %

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

15. Les économies s'expliquent principalement par le fait que les ressources effectivement nécessaires au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement ont été moindres que celles prévues au budget du fait que le coût moyen effectif de la relève par membre des contingents (1 408 dollars) et par officier d'état-major (5 360 dollars) a été inférieur aux prévisions budgétaires (2 000 et 6 000 dollars, respectivement) et parce que le nombre effectif de relèves a été inférieur aux prévisions budgétaires au cours de la période à l'examen. En outre, d'autres économies sont imputables au déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents pour plusieurs unités de soutien et le retrait rapide d'un contingent suite à la compression de la composante militaire de la Mission, conformément au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 25 janvier 2007 (S/2007/42). La réduction des dépenses s'explique aussi par le fait que le coût des rations fournies dans le cadre d'un nouveau contrat a été inférieur aux prévisions (5,50 dollars par jour-homme contre 7,33 dollars prévus dans le budget). En outre, avec l'établissement de centres de purification de l'eau à Juba, Wau, Ed Damazin, Abyei, Khartoum et El Obeid, le pourcentage des personnes en dehors de Khartoum tenues de consommer de l'eau en bouteille a été inférieur aux prévisions (19,8 % contre 38 % prévus dans le budget).

16. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires résultant du versement d'une indemnité de subsistance aux officiers d'état-major en raison des retards intervenus dans la construction de logements au quartier général de la Mission ainsi que des dépenses imprévues liées au déploiement échelonné de 88 officiers d'état-major, au 30 juin 2007, dans le cadre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, qui se sont élevées à 1,7 million de dollars (voir annexe).

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	4 185,4	12,1 %

17. Le solde inutilisé est principalement imputable aux délais de déploiement du personnel de police des Nations Unies, de sorte que les effectifs moyens de la police déployés chaque mois (645 policiers) ont été moindres que ceux prévus au budget (715 policiers). En outre, le coût effectif moyen de la relève par personne (4 616 dollars) a été inférieur aux prévisions budgétaires (6 000 dollars).

18. Ces économies ont été en partie annulées par les dépenses supplémentaires résultant du déploiement échelonné de 25 policiers (au 30 juin 2007), au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies, qui se sont élevées à 800 000 dollars (voir annexe).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	35 313,5	23,7 %

19. Les économies réalisées s'expliquent essentiellement par le fait que le montant réel moyen des traitements du personnel recruté sur le plan international de la MINUS a été inférieur d'environ 15 % aux dépenses prévues dans le budget à ce titre, y compris les contributions de personnel et les dépenses communes de personnel calculées sur la base des dépenses moyennes effectives par classe au cours de l'exercice 2004/05 pour toutes les missions. En outre, la Mission a connu

des difficultés en matière de recrutement et de maintien en fonctions du personnel recruté sur le plan international en raison des conditions de travail difficiles à l'extérieur de Khartoum, du lourd volume de travail pour le personnel en place du fait des taux élevés de vacance de postes et de la concurrence croissante avec les autres opérations de maintien de la paix. Cela s'est traduit par un taux moyen d'occupation des postes inférieur aux prévisions, à savoir 786 agents recrutés sur le plan international (28,4 % de postes vacants) contre 879 (1 099 après application du coefficient de recrutement différé de 20 %). Enfin, d'autres économies s'expliquent par le retard intervenu dans le déploiement du personnel recruté sur le plan international pour les bureaux extérieurs ayant droit à une prime de risque.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 589,0	7,4 %

20. Les économies réalisées s'expliquent par deux facteurs. En premier lieu, il y a eu des retards dans le recrutement des agents recrutés sur le plan national au cours de la période à l'examen, au cours de laquelle le taux moyen de vacance de postes (60,5 %) a été supérieur aux prévisions budgétaires (25 %). En deuxième lieu, le taux global de vacance de postes dans les bureaux extérieurs a dépassé les prévisions, d'où d'autres économies dans les lieux d'affectation ayant droit à une prime de risque.

21. Ces économies ont été en partie annulées par une augmentation des dépenses communes de personnel, qui ont atteint plus de 30 % (contre 15 % prévus dans le budget) du montant net des traitements du personnel recruté sur le plan national. En outre, au 1^{er} janvier 2007, il y a eu au Soudan une augmentation moyenne du barème des traitements de 31 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 17 % pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(898,0)	(14,3 %)

22. Le dépassement s'explique par un taux de vacance de postes effectif dans cette catégorie (4 %) moindre que celui prévu dans le budget (20 %), essentiellement par suite du déploiement temporaire de volontaires supplémentaires pour renforcer les effectifs affectés à la gestion des biens et au programme de construction de la Mission. Au 30 juin 2007, 51 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international avaient été déployés dans le cadre de l'arrangement temporaire, portant ainsi leur nombre total à 177.

23. Ce dépassement a été en partie compensé par un déploiement moyen effectif de volontaires recrutés sur le plan national (25) inférieur aux prévisions budgétaires (55), d'où un taux moyen de vacance de postes utilisé (55 %) plus élevé que le taux pris en compte lors de l'établissement du budget (20 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(4 044,0)	(122,5 %)

24. Le dépassement est essentiellement imputable aux dépenses de 3 millions de dollars liées au personnel recruté au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé. Il s'explique par ailleurs par le déploiement temporaire de personnel au Siège de l'ONU (Équipe de planification du Darfour) pour faciliter la mise en œuvre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé et les préparatifs de l'Opération hybride au Darfour.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(93,0)	(14,6 %)

25. Les dépenses supplémentaires résultent essentiellement du recrutement de deux consultants de l'Association du transport aérien international et de quatre conseillers juridiques pour faciliter les négociations concernant le contrat de longue durée d'approvisionnement en carburant de la Mission. Des consultants juridiques extérieurs ont été nécessaires vu la complexité des besoins en carburant de la MINUS.

26. Ce dépassement de dépenses a été partiellement compensé par les économies réalisées (268 500 dollars) au titre des consultants chargés de la formation, essentiellement parce que ceux-ci n'ont pas été en mesure de donner des cours en anglais et en arabe en dehors de Khartoum.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(8 129,2)	(319,8 %)

27. Le dépassement s'explique essentiellement par des dépenses plus importantes que prévu au titre des voyages effectués à l'intérieur de la zone de la Mission (7,3 millions de dollars, contre un montant de 500 000 dollars prévu dans le budget), et ce, principalement en raison des patrouilles d'environ sept jours effectuées sur de longues distances par les observateurs militaires et la police des Nations Unies, ainsi que de visites conduites sur le terrain par le personnel des services organiques. Ce dépassement englobe les dépenses de l'exercice antérieur (1 million de dollars). En outre, le plus grand nombre de voyages en dehors de la zone de la Mission est imputable aux consultations de fond qui se sont tenues l'appui des préparatifs du déploiement des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé et de l'Opération hybride au Darfour.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(6 287,3)	(4,0 %)

28. Les dépenses supplémentaires liées principalement à l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé s'élèvent au total à 38,7 millions de dollars (voir annexe).

29. Le dépassement a été en partie compensé par les économies réalisées dans divers domaines. En premier lieu, les retards intervenus dans la mise en place des groupes électrogènes dans l'ensemble de la zone de la Mission se sont traduits par une consommation de carburant moindre (environ 10,5 millions de litres) que celle prévue lors de l'établissement du budget (29 millions de litres), dont l'impact a été en partie

compensé par les dépenses non renouvelables liées à la conclusion du nouveau contrat à long terme d'approvisionnement en carburant, équitablement réparties sous les rubriques budgétaires suivantes : installations et infrastructures, d'une part, et transports terrestres et aériens, d'autre part. En outre, des économies ont été réalisées par suite de l'application des nouvelles conditions des contrats renégociés en matière d'aviation selon lesquelles la ligne aérienne est responsable de l'hébergement des équipages. Enfin, du fait de l'évolution de la notion d'hébergement, en vertu de laquelle la Mission a utilisé ses ressources internes pour effectuer des travaux de construction au lieu de sous-traiter ces projets, il lui a fallu modifier l'ordre de ses priorités en matière d'activités de génie, ce qui a obligé à différer l'exécution de certains projets prévus jusqu'à l'exercice suivant.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(4 511,6)	(10,1 %)

30. Ce dépassement résulte principalement des dépenses non renouvelables liées à la conclusion du contrat d'approvisionnement en carburant (voir par. 29 ci-dessus) et, par ailleurs, de l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé s'élevant au total à 7,5 millions de dollars (voir annexe).

31. Le dépassement des dépenses a été en partie compensé par les économies réalisées au titre de l'acquisition du matériel, par suite du transfert de 10 véhicules de l'ONUB et de 5 véhicules de la réserve de l'ONU, parce que l'achat de camions citernes pour transporter le carburant est devenu inutile puisque, ceux-ci étant fournis par les fournisseurs de carburant, et parce que moins de pièces de rechange ont été nécessaires grâce au maintien de la valeur des pièces détachées stockées à 4 % de la valeur totale du parc de véhicules.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(2 340,7)	(1,3 %)

32. Le dépassement s'explique essentiellement par le montant des dépenses (3 millions de dollars) liées à l'appui fourni à la MUAS dans le cadre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe), ainsi que des dépenses non renouvelables liées à la conclusion du contrat d'approvisionnement en carburant (voir par. 29 ci-dessus) et à la hausse du prix du carburant aviation (1,53 dollar le litre contre 1,25 dollar le litre dans les prévisions budgétaires).

33. Le dépassement des dépenses a été en partie compensé par une consommation de carburant inférieure aux prévisions et par la réduction des coûts de location et d'exploitation d'aéronefs, du fait que le nombre effectif d'heures de vol (25 218) a été inférieur au nombre prévu dans le budget (37 118) en raison du déploiement tardif de la Mission et de la réduction du nombre de patrouilles aériennes.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(7 418,1)	(99,9 %)

34. Les prévisions budgétaires reposaient sur l'achat de huit péniches et la location de pousseurs commerciaux pour transporter les marchandises sur le Nil entre Kosti,

Melute, Malakal et Juba, au lieu du transport aérien. Dans le cadre du processus en cours d'examen de la gestion et vu la rareté des pousseurs commerciaux, il a été décidé de changer la stratégie en la matière et d'acheter un navire autopropulsé dans le cadre d'un contrat commercial. Cette stratégie offrait des gains d'efficacité supplémentaires, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport sur le budget de la MINUS pour 2007/08 (voir A/61/745, par. 6). Cette option sera opérationnelle une fois le navire acheté. Entre-temps, en tant que mesure intérimaire, la Mission a procédé à des déplacements riverains en faisant appel à des sous-traitants commerciaux pour transporter 1 757 tonnes de marchandises (environ 10 % du volume total de marchandises déplacé pour la MINUS) pour un coût total de 1 million de dollars, comptabilisé aux rubriques budgétaires intitulées « Fret pour le déploiement du matériel appartenant aux contingents » et « Fret et dépenses connexes ».

	<i>Écart</i>	
Transmissions	(147,8)	(0,4%)

35. Les dépenses effectives comprennent un montant de 15,8 millions de dollars lié à l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe).

36. Ces dépenses ont été compensées par les économies réalisées suite à l'examen des besoins opérationnels sur la base de l'expérience acquise et grâce aux avoirs reçus d'autres missions, à savoir la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et l'ONUB; au fait que, avec l'installation progressive des microstations terrestres, la Mission est moins tributaire des téléphones satellites portables commerciaux; aux délais de déploiement des fournisseurs privés internationaux et à leur coût (4 500 dollars par mois par personne) inférieur à celui prévu dans le budget (5 000 dollars); et à la réduction des dépenses au titre des services d'information en raison des retards intervenus dans la sous-traitance des services de transmission sur ondes courtes.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(4 536,5)	(26,2 %)

37. Le dépassement s'explique principalement par les dépenses de 8,9 millions de dollars liées à l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe).

38. Ce dépassement a été en partie compensé par la réduction des dépenses au titre de l'équipement informatique, par les avoirs reçus d'autres missions, par les retards intervenus dans le déploiement des fournisseurs internationaux et par le fait que leur coût effectif (4 500 dollars par mois par fournisseur) a été inférieur aux prévisions budgétaires mensuelles, qui s'établissaient à 5 500 dollars.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	316,4	2,7 %

39. Le solde inutilisé s'explique principalement par le nombre inférieur d'agents médico-militaires effectivement déployés au cours de la période à l'examen par rapport au mémorandum d'accord sur lequel reposaient les prévisions budgétaires et selon lequel 8 130 et 8 527 agents du personnel devaient être respectivement déployés pour les hôpitaux de niveau III et de niveau II, alors qu'en moyenne 6 137 et 8 017 agents ont été déployés, respectivement.

40. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par les dépenses de 900 000 dollars liées à l'appui fourni à la MUAS au titre du dispositif d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe).

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	411,2	11,8 %

41. Le solde inutilisé est imputable aux besoins effectifs inférieurs aux prévisions pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents au titre des coûts liés au matériel de détection.

42. Les économies ont été en partie annulées par des dépenses de 1 million de dollars liées à l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe).

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	37 674,9	34,5 %

43. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par les retards intervenus dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, tel qu'énoncé au titre des réalisations escomptées (4.2) dans l'exécution du mandat. Les prévisions budgétaires pour l'appui au processus de désarmement, démobilisation et réintégration reposent sur la démobilisation volontaire de 85 000 membres des groupes armés et de 5 500 membres des groupes spéciaux, sur la base de 550 dollars par personne pour ces services, tels que denrées alimentaires, vêtements, éducation civique, traitements médicaux, établissement de profils et fourniture de conseils, éducation, aiguillage pour la formation et l'emploi, indemnité de transition et matériels de formation. Ces dépenses sont limitées à l'acquisition des éléments non périssables de la trousse de réintégration.

44. Ces économies ont été en partie annulées par les dépenses de 6,2 millions de dollars liées à l'appui fourni à la MUAS au titre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé (voir annexe).

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

45. En ce qui concerne le financement de la MINUS, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet au 30 juin 2007, soit 89 258 200 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustement pour l'exercice clos le 30 juin 2007, qui s'élèvent à 70 246 800 dollars et comprennent

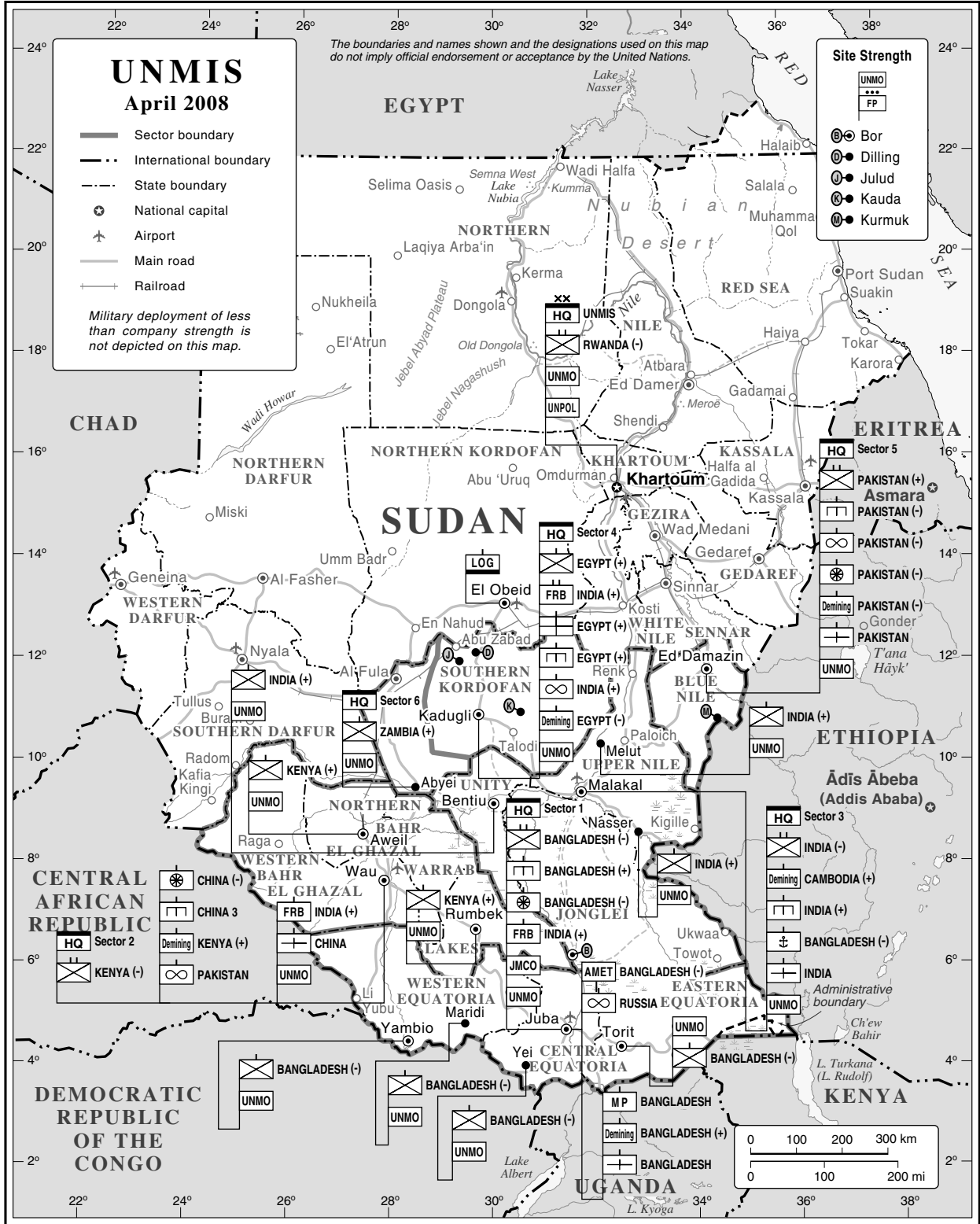
les intérêts créditeurs (18 882 700 dollars), les recettes diverses ou accessoires (950 300 dollars) ainsi que les économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (50 413 800 dollars).

Annexe

Dépenses liées aux dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice financier court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Explication</i>
Personnel militaire et de police		
Contingents militaires	1 747,6	Déploiement échelonné de 88 officiers d'état-major (au 30 juin 2007)
Police des Nations Unies	775,9	Déploiement échelonné de 25 policiers (au 30 juin 2007)
Total partiel	2 523,5	
Personnel civil		
Volontaires des Nations Unies	43,9	Déploiement échelonné de 12 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (au 30 juin 2007)
Total partiel	43,9	
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 019,1	Déploiement échelonné de 46 fonctionnaires recrutés sur le plan international (au 30 juin 2007) et de 1 agent recruté sur le plan national au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Voyage	182,2	Voyages non liés à la formation mais aux consultations pour la mise en œuvre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé
Installations et infrastructure	38 705,5	Essentiellement imputables à l'acquisition de matériel pour un montant de 27,1 millions de dollars, dont 680 bâtiments préfabriqués en dur, 254 blocs sanitaires, 7 unités-cuisine, 19 conteneurs réfrigérés, 67 groupes électrogènes, 12 systèmes de base de traitement des eaux usées, 4 unités de dessalement de l'eau, 70 réservoirs de 10 litres de stockage de l'eau, 14 systèmes en conteneur de traitement des eaux usées, 28 modules de station de pompage des eaux usées, 559 unités de climatisation; et services de construction d'installations d'hébergement des soldats du dispositif d'appui renforcé pour un montant de 9,1 millions de dollars. D'autres dépenses ont aussi été liées à l'acquisition de pièces détachées, à l'achat de fournitures d'entretien, de papeterie et de nettoyage, aux frais afférents à la défense des périmètres, à la location de locaux, aux services d'entretien, aux services de sécurité et aux carburants et lubrifiants
Transports terrestres	7 469,5	Imputables essentiellement à l'acquisition de matériel pour un montant de 7,3 millions de dollars, dont 234 véhicules utilitaires 4x4, 28 autobus, 7 ambulances, 3 matériels de manutention, 12 camions et 15 remorques. D'autres dépenses ont également été effectuées au titre des services de réparation et d'entretien ainsi que des carburants et lubrifiants.
Transport aérien	3 022,0	Dont 1,6 million de dollars au titre des frais de location et des dépenses opérationnelles, et 1,1 million de dollars au titre des frais de carburant
Transmissions	15 782,7	Imputables au premier chef à l'acquisition d'équipement pour un montant de 14,9 millions de dollars, dont 1 385 radios mobiles à très haute fréquence et à haute fréquence, 1 804 radios portatives à très haute fréquence, 396 radios fixes à très haute fréquence et à haute fréquence, 84 répéteurs, 12 liaisons hertziennes numériques, 16 microstations terriennes 3.9 m en bande C, 1 310 téléphones, et 1 système de télécommunication à déploiement rapide. Les autres dépenses étaient liées à la fourniture de services commerciaux et de soutien en matière de transmissions et de pièces de rechange.

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Explication</i>
Informatique	8 907,2	Essentiellement imputables à l'acquisition d'équipement pour un montant de 7,7 millions de dollars, dont 1 467 ordinateurs de bureau, 439 ordinateurs portables, 358 imprimantes, 55 serveurs, 1 735 UPS, matériel pour l'établissement de 18 réseaux sans fil et 152 commutateurs de réseau; les autres dépenses étaient liées à l'achat de logiciels, de services informatiques, de pièces de rechange et de fournitures
Services médicaux	936,3	Achat de matériel médical pour un montant de 700 000 dollars et de fournitures médicales pour un montant de 200 000 dollars
Matériel spécial	1 021,4	Achat de 360 dispositifs de vision nocturne
Autres fournitures, services et matériel divers	6 205,5	Imputables essentiellement au montant de 4 millions de dollars au titre du transport du matériel appartenant à l'ONU; les autres dépenses étaient liées à l'acquisition de conteneurs maritimes pour un montant de 1,4 million de dollars, de services de détection des mines et de déminage pour un montant de 500 000 dollars et des panoplies de protection individuelle pour un montant de 300 000 dollars.
Total partiel	85 251,4	
Dépenses (montant brut)	87 818,8	
Recettes provenant des contributions du personnel	388,2	
Dépenses (montant net)	87 430,6	



UNMIS
April 2008

- Sector boundary
- - - International boundary
- · - State boundary
- ⊙ National capital
- ✈ Airport
- Main road
- +— Railroad

Military deployment of less than company strength is not depicted on this map.

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Site Strength

- UNMO
- FP
- ⊙ Bor
- ⊙ Dilling
- ⊙ Julud
- ⊙ Kauda
- ⊙ Kurmuk